

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 843

5 septembre 2005

SOMMAIRE

Adara Ventures Sicar, Luxembourg.	40418	EIFAN Financial Consulting S.A.	40462
Adara Ventures Sicar, Luxembourg.	40440	Envirotech S.A., Luxembourg-Kirchberg.	40462
Arend Logical, S.à r.l., Luxembourg.	40442	Envirotech S.A., Luxembourg-Kirchberg.	40462
Belgard S.A., Luxembourg.	40442	Eurazeo Real Estate Lux, S.à r.l., Luxembourg. ...	40461
Bi-Patent Holding S.A., Luxembourg.	40441	European Diversified Bond Fund, Sicav, Luxem- bourg.	40460
Bi-Patent Holding S.A., Luxembourg.	40441	Fidare S.A., Luxembourg.	40461
Bi-Patent Holding S.A., Luxembourg.	40441	Fondation Charles Krau.	40440
Bruphi S.A.H., Luxembourg.	40443	Fondation INRIE, Luxembourg.	40454
BT Longmont (Luxembourg) III, S.à r.l., Luxem- bourg.	40454	Life S.A., Luxembourg.	40462
BT Longmont (Luxembourg) IV, S.à r.l., Luxem- bourg.	40454	Lorima S.A., Luxembourg.	40444
Capacity Invest S.A., Esch-sur-Alzette.	40464	MCEP-COD IA (Lux), S.à r.l., Luxembourg.	40417
CBR Asset Management S.A., Luxembourg.	40443	Mond S.A., Luxembourg.	40453
Chipnet S.A., Luxembourg.	40443	Nina Finance S.A., Luxembourg.	40463
Commercial Investment Alicante, S.à r.l., Luxem- bourg.	40418	P.F.H. Lux S.A., Luxembourg.	40444
Dai Nippon International S.A.H., Luxembourg. ...	40464	PNA S.A., Luxembourg-Kirchberg.	40463
Dai Nippon International S.A.H., Luxembourg. ...	40464	PNA S.A., Luxembourg-Kirchberg.	40463
Daikhan S.A.H., Luxembourg.	40441	(The) Point Investments S.A., Luxembourg.	40442
Deltalux Capital, S.e.c.a., Luxembourg.	40447	Poona S.A.H., Luxembourg.	40418
Deltalux Holdings LP, S.à r.l., Luxembourg.	40454	T.W. S.A., Luxembourg.	40461
		(Les) Tigres S.A., Schengen.	40463

MCEP-COD IA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 112.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.131.

Par résolution en date du 31 janvier 2005, l'associé unique a décidé de:

1. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
2. nommer April Evans, résidant au 2, Canal Park, 02141 Cambridge, Massachusetts, United States, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, avec effet au 3 janvier 2005, en remplacement de Joan Lautenschleger, démissionnaire, avec effet au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032167.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 80.230.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 23 mars 2005

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Paul Whight de son poste de membre du conseil de gérance de la société et a décidé de le remplacer par Supreetee Saddul à compter du 23 mars 2005 et pour une durée illimitée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'associé unique

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(032513.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

POONA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.117.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 avril 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs: Messieurs Koen Lozie et Jean Reuter.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard Ewen et de nommer en remplacement Monsieur Jean Quintus.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill, pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032149.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

ADARA VENTURES SICAR, Société en Commandite par Actions.

Share capital: EUR 32,900.-.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 108.804.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of the month of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ADARA VENTURES SICAR, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 15, 2005, not yet published in the Mémorial C, registered with the Luxembourg Company Register and Companies under number B 108.804 and having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the «Company»). The articles of association of the Company have never been amended.

The meeting is declared open at 10.00 a.m. and is presided by M^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Caroline Weber, licenciée en droit, demeurant à Strassen,

The Meeting appoints as scrutineer M^e Gregory Surply, lawyer, residing in Luxembourg,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

To amend the Articles of Association of the Company for the purpose of introducing therein Class C Shares and to that effect amend articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 16, 18, 20, 22, 23, 24, 26, 35, 36 and 38.

(ii) The names of the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list. Such attendance list and the proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will remain attached to the original of these minutes to be registered therewith.

(iii) It appears from the said attendance list that all shares issued by the Company are duly represented and agree to vote on the agenda, so that the meeting is regularly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

(iv) After full discussion and consideration of a special report by the manager of the company, the general meeting of shareholders, then in each time unanimously adopted the following resolutions:

Resolution

The general meeting resolves to create new class C Shares and to amend articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 16, 18, 20, 22, 23, 24, 26, 35, 36 and 38 of the Company's articles of association in order to insert therein provisions concerning Class C Shares. Art. 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 3. Corporate Object.

Art. 3.1.

The corporate object of the Company is to provide its Shareholders with direct or indirect risk capital investments in Luxembourg and/or in foreign entities for the purpose of permitting its Shareholders to benefit from equity or near-equity investments in technology-related or other innovative businesses and to maximise its Shareholders return. It will invest for the most part in small and medium enterprises with growth potential, in the early and expansion stage of development (normally having been established for less than 5 years at the time of the first Investment), and the purpose of the Investment should for the most part be the financing of a growth plan and not be the refinancing of existing obligations.

Art. 3.2

At the end of the Investment Period, at least 65% of invested capital will be invested in companies established or whose operations are principally conducted in Spain. At least 80% of Investments will be in companies established or whose operations are principally conducted in the European Union.

Art. 3.3

The Company may also hold securities in listed companies carrying a risk capital feature provided that the Company already held such securities at the time of admission to listing of such securities or that such securities have been acquired by exchange of non listed securities held (other than the Company's own securities). In this event, however, the Company will endeavour not to hold such listed securities as a long term investment and will seek to sell or liquidate such listed securities as soon as the General Partner believes that they should be sold or liquidated.

Art. 3.4

The Company may further hold assets in the form of cash or near cash.

Art. 3.5

The Company may generally take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by company law.

Art. 3.6

The Company may establish short term credit facilities whose duration shall be no longer than 6 months to make Investments or pay otherwise unfunded costs and expenses of the Company instead of, or prior to, making capital increases. Such credit facility may be secured by assets of the Company; however, the aggregate amount of such credit facilities shall never amount to more than 15% to Total Commitments.

The Company may also establish overdraft facilities, subject to a maximum amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-).»

Article 5 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital.

Art. 5.1

The authorised capital of the Company is set at forty-four million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty euro (EUR 44,444,440.-) divided into three million eight hundred and seventy thousand (3,870,000) Class A Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, one hundred and thirty thousand (130,000) Class B Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each and four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-four (444,444) Class C shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

Each Class C Share can only be issued with a premium of twelve euro and fifty cent (EUR 12.50).

Art. 5.2

The issued capital of the Company is set at thirty two thousand nine hundred euro (EUR 32,900.-) divided into one (1) Class A Share, which shall be held by limited partners and three thousand two hundred eighty-nine (3,289) Class B Shares, which shall only be held by the unlimited partner, all with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up.

The Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares are individually referred to as a «Share» and together as the «Shares». Holders of Shares are individually referred to as «Shareholder» and together as «Shareholders».

Art. 5.3

The rights and obligations attached to the Shares of each class, as defined in the Articles of Association, shall be identical except to the extent otherwise provided by the law or by the Articles of Association.

The Shares may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as a Well Informed Investor within the meaning of the SICAR Law and any amendment thereto.

Art. 5.4

The General Partner is authorised during a period of 5 years starting from the publication of these Articles of Association, such period being renewable, and empowered to realise any increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, in successive tranches, by issuing new Shares to Shareholders, against payment in cash or, in kind, by conversion of claims or in any other manner, and at a place and date as the General Partner shall determine.

The issue of any Class A Shares will be pro-rata to all existing Class A Shareholders, except pursuant to Article 5.5. The issue of any Class C Shares will be pro rata to all existing Class C Shareholders. Furthermore, the issue of any Class A Shares and Class C Shares shall always be done jointly and in such number as to always maintain the same proportion between the Class A Drawn Commitment and the Class C Drawn Commitment.

Art. 5.5

In the period between First Closing and Final Closing, the General Partner is also authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital, in one or several successive tranches, by issuing new Class A Shares to any third parties other than existing Class A Shareholders, who will then be *pari passu* with the existing Class A Shareholders following such issuance. Such issuance of new Class A Shares shall occur with a certain share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner, at a place and date, at the issue price, and under the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class A Shares as the General Partner shall determine. In the instance described in this Article 5.5, the General Partner is authorised and empowered to remove or limit the preferential subscription right of Class A Shareholders, which for the avoidance of doubt will have no pre-emptive rights in respect thereof. This authorisation may be renewed by a general meeting of Shareholders.

Art. 5.6

After the Final Closing no new Shares will be issued to any third party who is not an existing Shareholder.

Art. 5.7

In the instance described in Article 5.5, the Company shall, pursuant to the terms and conditions of the subscription agreement to be entered into between the Company and any third party who is not an existing Shareholder, only issue to such third party the number of Class A Shares necessary for the total number of Class A Shares issued to each Class A Shareholder (including, for such purposes, such third party following such issuance) to bear the same proportion to their respective Total Commitments.

Furthermore, the Class A Shares issued to such third party on an initial Capital Call shall include a certain share premium, so that the amount of money paid in such initial Capital Call is equal to the amounts which would have been drawn down had the third party participated in the First Closing, plus interest at the Euribor rate for 3 month deposits plus 3% from the date of the effective drawdown for participants in the First Closing.

Art. 5.8

Without prejudice to the foregoing, the General Partner shall only realise increases in the issued capital in order to fund Investments made by the Company, pay fees and expenses of the Company, or fund a payment under Article 35.2.

Art. 5.9

The General Partner may delegate to any of its duly authorized officers or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the General Partner within the limits of the authorized capital, Article 5.1 is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Art. 5.10

In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any Share in addition to its par value is allocated. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to a special reserve.»

Article 6 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«**Art. 6. Shares.**

Art. 6.1

The Shares will be in the form of registered Shares.

Art. 6.2

With respect to the registered Shares, a shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares, as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

Art. 6.3

Each Shareholder will notify to the Company by fax or registered mail its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Art. 6.4

Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Art. 6.5

Class A Shares are not freely transferable. In the event that a Class A Shareholder proposes to sell, assign, transfer by way of security, pledge, mortgage, charge or otherwise by encumbrance, or otherwise to dispose of its Class A Shares to any third party, which must qualify as a Well Informed Investor, such Class A Shareholder shall give the General Partner written notice of its intention to sell said Class A Shares, which notice shall state the proposed sale price and any and all other terms, conditions and details of such sale. The General Partner shall within five (5) Business Days upon receipt of such notice, notify all other Shareholders of this intention. The other Shareholders have then the option to purchase said Shares during a period of fifteen (15) Business Days, after which the Shares can be sold to a third party

who is not a Shareholder, in accordance with the terms and conditions of the notice. The General Partner shall give its prior consent to any sale, such approval not to be unreasonably withheld.

Art. 6.6

Class B Shares cannot be transferred unless such transfer is approved by a vote representing either (i) 90% of the Class A Shares or (ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares.

Art. 6.7

In the event that a Class C Shareholder proposes to sell, assign, transfer by way of security, pledge, mortgage, charge or otherwise by encumbrance, or otherwise to dispose of its Class C Shares to any third party, which must qualify as a Well Informed Investor, such Class C Shareholder shall give the General Partner written notice of its intention to sell said Class C Shares, which notice shall state the proposed sale price and any and all other terms, conditions and details of such sale. The General Partner shall within five (5) Business Days upon receipt of such notice, notify all other Shareholders of this intention. The other Shareholders have then the option to purchase said Shares during a period of fifteen (15) Business Days, after which the Shares can be sold to a third party who is not a Shareholder, in accordance with the terms and conditions of the notice. Unlike in the case of Class A Shares, if and to the extent the Class C Shareholder is a pension fund domiciled and regulated in Spain, the General Partner consent to any such sale, assignment, transfer or disposal of Class C Shares shall not be required.»

Article 7 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association. In order for the proposed increase or reduction to be adopted, a majority representing either i) 90% of the Class A Shares or ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares present or represented is required at any such general meeting. No resolution may be adopted without the consent of the General Partner.»

Article 8 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«**Art. 8. Repurchase of Shares.**

Art. 8.1

The Company may repurchase its own Class A Shares and Class C Shares. A repurchase of Class A Shares or Class C Shares shall be effected at the sole initiative of the Company acting through its General Partner for the purposes set out in Article 8.3 and Article 35. Except in the event of a repurchase of Class A Shares or Class C Shares associated with an event of default from a Class A Shareholder or Class C Shareholder as the case may be (as described in Article 8.3) and in the event a Class A Shareholder or Class C Shareholder does no longer have the status of a Well Informed Investor, the total number of Class A Shares and Class C Shares repurchased by the Company shall be allocated pro rata among all Class A Shareholders and Class C Shareholders, as the case may be, so that the percentage held by each Class A Shareholder and Class C Shareholders out of the total number of Class A Shares plus Class C Shares does not change following the repurchase transaction.

Art. 8.2

The amounts distributed to Class A Shareholders and/or Class C Shareholders as a result of repurchases of Class A Shares or Class C Shares shall be effected in accordance with the rules set in these Articles of Association and in particular in Article 35.

Art. 8.3

In case of an event of default (being an event pursuant to which a Shareholder fails to validly subscribe to new Class A Shares or to new Class C Shares in the Company in breach of its contractual financial commitments to the Company under Capital Call arrangements) and in the event a Class A Shareholder does no longer have the status of a Well Informed Investor, the Company may repurchase the Shareholder's Class A Shares or Class C Shares, after a cure period of forty-five (45) days has elapsed, at a repurchase price reflecting the book value of the Class A Shares or Class C Shares (as relevant) or their net asset value at the time of the default or the loss of the Well Informed Investor status, as applicable, if the net asset value is less than the book value, in each case less the costs and expenses resulting from the Shareholder's default or loss of the Well Informed Investor status, as applicable. The payment of the repurchase price shall in such case be deferred until such time as the defaulting Shareholder or the Shareholder having lost its Well Informed Investor status would have received distributions on the repurchased Class A Shares or Class C Shares if there had been no such default or loss of the Well Informed Investor status resulting in the repurchase of the Class A Shares or Class C Shares. Class A Shares or Class C Shares so repurchased shall be cancelled.

Art. 8.4

The Company may call for a repurchase of Class A Shares and Class C Shares, in whole or in part, by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of Shareholders of the Company mentioning (i) the date of the repurchase, (ii) the number of Shares called for repurchase, (iii) the repurchase price, and (iv) the method and timing of the payment of the repurchase price.

Art. 8.5

In case of the removal of the General Partner, for whatsoever reason, or the withdrawal of the General Partner as per Article 9.7, and in the event the General Partner has subscribed any Class B Shares pursuant to the accelerated draw down described in Articles 29.3 and 29.4, the Company shall repurchase Class B Shares from the General Partner in an amount such that the number of then outstanding and issued Class B Shares represents the same proportion to

the Class B Commitments as the proportion of the outstanding and issued Class A Shares to the Class A Commitments. This repurchase will occur prior to the application of the provisions contained in Articles 8.6 and 8.7.

Art. 8.6

Following the removal of the General Partner in case of fraud, gross negligence, gross professional misconduct, wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of its duties, all the remaining Class B Shares after any repurchase pursuant to Article 8.5, shall automatically, subject to compliance with rules imposed by applicable law, convert into Class A Shares, provided that at least one Class B Share has been issued to or acquired by the successor General Partner, and resulting in no continuing ownership of Class B Shares by the removed General Partner.

Art. 8.7

Other than in the circumstances set out in Article 8.6, the General Partner shall, after any repurchase pursuant to Article 8.5, continue to hold a maximum number of Class B Shares, depending on the date of its removal or withdrawal. Such maximum number of Class B Shares will be as in the table set out below:

Date of General Partner removal	Date of withdrawal	Maximum number of Class B Shares to be retained by the General Partner
31 Dec 2006		36,000
31 Dec 2007		48,000
31 Dec 2008		60,000
31 Dec 2009		72,000
31 Dec 2010		84,000
31 Dec 2011		96,000
31 Dec 2012		108,000
31 Dec 2013		120,000

The preceding vesting formula of the holding of Class B Shares will accrue on a linear quarterly basis within each financial year.

Therefore, upon removal or withdrawal of the General Partner, in circumstances other than those described in Article 8.6, any remaining Class B Shares held by the General Partner, following the repurchase pursuant to Article 8.5, that are in excess of the number of Class B Shares described in the table above, shall, subject to compliance with rules imposed by applicable law, convert into Class A Shares.»

Article 9 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 9. Management.

Art. 9.1

The Company shall be managed by ADARA VENTURE PARTNERS, S.à r.l., in its capacity as sole General Partner and holder of Class B Shares of the Company.

Art. 9.2

The General Partner must promptly inform the Steering Committee and the Shareholders of any material change in the ownership and the management of the General Partner. In case of a proposed change of control of the General Partner, as soon as the Board of Directors of the General Partner endorses such a proposed transaction, the General Partner shall (i) suspend all investment activity and (ii) promptly inform the Class A Shareholders and Class C Shareholders to enable the Class A Shareholders and Class C Shareholders, within a 3 month period, to decide at a Shareholders' meeting by a vote representing either: i) 90% of the Class A Shares or ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares whether the investment activity should be resumed. For the avoidance of doubt, any removal of the General Partner which could result from a proposed change of control transaction of the General Partner, pursuant to this Article 9.2 shall not per se be considered a removal due to the General Partner's fraud, gross negligence, gross professional misconduct, wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of its duties.

Art. 9.3

The General Partner may be removed at any time by the Shareholders upon proposal by the Steering Committee or the Class A Shareholders or the Class C Shareholders and by a vote representing either: i) 90% of the Class A Shares or ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares. However, in the event of fraud, gross negligence, gross professional misconduct, wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of its duties, the General Partner may be dismissed by a vote representing either: i) 60% of the Class A Shares or ii) 40% of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares. Class A Shareholders and Class C Shareholders approving the removal of the General Partner shall simultaneously adopt a resolution with respect to the conversion of the Class B Shares held by the then removed General Partner into Class A Shares pursuant to Articles 8.5, 8.6 and 8.7.

In all cases, the General Partner may be dismissed only if another unlimited partner already exists or another General Partner has already been appointed.

Art. 9.4

Unless the General Partner is removed for fraud, gross negligence, gross professional misconduct, wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of its duties, it will be entitled to a severance payment equal to the management fees (as described in Article 10.2) paid in the prior 12 months.

Art. 9.5

Except in the event of fraud, gross negligence, gross professional misconduct, wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of its duties, the General Partner cannot be removed before December 31, 2006.

Art. 9.6

In the event the General Partner is removed or has withdrawn, Articles 8.5, 8.6 and 8.7 relating to the repurchase and conversion of Class B Shares will apply. In addition, the General Partner will forgo the right to subscribe to any further Class B Shares pursuant to the subscription agreement executed with the Company. No increase in the authorised number of Class B Shares will be permitted as a result of the removal of the General Partner.

Art. 9.7

The General Partner is not entitled to withdraw as General Partner without the approval of at least i) 90% of the Class A Shares or ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares who shall simultaneously adopt a resolution in relation with the conversion of the Class B Shares into Class A Shares pursuant to Articles 8.5, 8.6 and 8.7.

In all cases, the General Partner may be dismissed or can withdraw only if another unlimited partner already exists or another General Partner has already been appointed.

Art. 9.8

In the event of the removal of the General Partner in accordance with Article 9.3 or its withdraw in accordance with Article 9.7, and in case no other unlimited partner already exists or another General Partner has already been appointed, the Class A Shareholders and the Class C Shareholders must, before passing any resolution with respect to said removal of the General Partner, convene an extraordinary general meeting at which the Class A Shareholders and the Class C Shareholders will increase the Company's issued share capital by issuing new Class B Share(s) to another unlimited partner.

When another unlimited partner already exists or another General Partner has been appointed, the Class A Shareholders and the Class C Shareholders are entitled to pass a resolution to either remove or accept the voluntary withdrawal of the existing General Partner in accordance with the rules set out in this Article 9.

Once the new General Partner has been appointed, these Articles of Association shall be amended to reflect such appointment.

Art. 9.9

Neither the Class A Shareholders nor the Class C Shareholders shall participate in nor interfere with the management of the Company and shall have no rights and obligation in such respect.»

Article 11 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 11. Liability of the General Partner and of the Shareholders, indemnification of the General Partner.

Art. 11.1

The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets. To mitigate such liability the Company shall apply for insurance coverage.

Art. 11.2

The Company shall indemnify the General Partner and its directors, officers and staff against any claims, liabilities, costs, damages and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company except where such claim is the result of fraud, gross negligence, gross professional misconduct, wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of its or their duties.

Art. 11.3

The Shareholders other than the General Partner shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as Shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, each Class A Shareholder and Class C Shareholder shall only be liable as Shareholder of the Company for payment to the Company up to the nominal value and share premium of each Class A Share or Class C Shares in the Company owned by them.»

Article 14 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 14. Steering Committee.

Art. 14.1

A steering committee (the «Steering Committee»), composed of five (5) or more members, will be proposed by the General Partner for ratification by Class A Shareholders and Class C Shareholders at the general meeting. Ratification of the appointment of Steering Committee Members will be for a term of office of one (1) year, subject to renewal by the annual general meeting of Shareholders.

Art. 14.2

Class A Shareholders having contributed 10% or more of the Company's capital will have the right to appoint a representative of the Steering Committee.

Art. 14.3

The Steering Committee will appoint from among its members a chairman (the «Committee's Chairman») and its voting procedures shall require majority approval of all appointed members, with each member having one vote and the Chairman not being entitled to a casting vote.

Art. 14.4

The Steering Committee shall meet upon call by the Committee's Chairman or by the General Partner, and at least every six months to provide the General Partner with general and specific advice on Investment strategy and governance.

Art. 14.5

Notices of meetings of the Steering Committee will be sent to the members of the Steering Committee at least fifteen (15) Business Days prior to such meeting. Said notice shall state the agenda of the meeting, the General Partner recommendations and any other relevant information in relation to the agenda of the meeting.

Art. 14.6

More specifically, the Steering Committee will endeavour to perform the following functions:

- (i) consider and review the Company's investment policy in light of prevailing market trends, and provide general advice in support of the General Partner's activity;
- (ii) monitor the Company's investment activity and its general compliance with the Company's investment policy;
- (iii) review and comment on the budgets for the Company as prepared by the General Partner;
- (iv) review and comment on the General Partner's valuations of the Company's unrealized portfolio of Investments, including the valuation of the Shares;
- (v) consider and make recommendations as to the settlement of any real or potential conflict of interest issues; and
- (vi) consider and advise with regards to any other matters related to the Company as and when requested by the General Partner or the Shareholders, provided always that the function of such Steering Committee shall be to consult with the General Partner in relation to the above matters and the General Partner shall not be required to follow any advice or recommendation of the Steering Committee but shall exercise its powers as set out herein at its own discretion, except that the General Partner shall not cause the Company to enter into any transaction or arrangement involving any potential or actual conflict of interest brought to the attention of the Steering Committee unless and until the Steering Committee shall have confirmed that such transaction or arrangement may be concluded notwithstanding such potential or actual conflict.

Art. 14.7

No Steering Committee Member shall have any liability whatsoever for any loss to the Company or the Shareholders arising in respect of services as a Steering Committee Member save in respect of any matter arising from such person's fraud, bad faith, willful misconduct or conscious and material breach of his duties, and each Steering Committee Member shall be indemnified out of the Company's assets against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including reasonable legal fees) incurred or threatened arising out of or in connection with or relating to or resulting from him having acted as a Steering Committee Member, provided however that a Steering Committee Member shall not be so indemnified in respect of any matter arising from such person's fraud, gross negligence, gross professional misconduct, wilful default, wilful illegal acts or conscious and material breach of his duties.

Art. 14.8

The Steering Committee shall meet in person or via teleconference. In the event that physical attendance at meetings is required, the Company shall reimburse the members of the Steering Committee for their duly justified, reasonable out-of-pocket expenses incurred in connection with one yearly attendance of a Steering Committee meeting.

Art. 14.9

The General Partner will attend the meetings of the Steering Committee except when the Steering Committee requests that the General Partner representatives abstain from participating in the whole or in portions of this meeting.

Art. 14.10

In relation to an actual or a potential conflict of interest affecting a member of the Steering Committee, that member will be required to notify the Steering Committee and, if requested by any member of Steering Committee, the member with the actual or potential conflict of interest (i) must not be present when the matter is discussed or a vote is taken in relation to the matter; and (ii) may not vote in relation to the matter

Art. 14.11

The General Partner must promptly inform the Steering Committee of any actual or potential conflict of interest it is confronted with when carrying out its duties as General Partner of the Company.

Art. 14.12

On selected occasions and in the course of fulfilling the functions described above, the Steering Committee may request the General Partner to allow the attendance of one of its members at the meetings and deliberations of the Investment Committee, as a non-voting observer.»

Article 16 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 16. Powers of the Meeting of Shareholders.

Art. 16.1

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Art. 16.2

Subject to all the other powers reserved to the General Partner by law or these Articles of Association, it has the powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company as well as consider proposals presented by the General Partner, the Steering Committee, the Class A Shareholders or the Class C Shareholders.

Art. 16.3

Without prejudice to the provisions of Articles 23.6 and 24.1, it shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis à vis third parties nor resolve to amend these Articles of Association without the General Partner's consent.

Art. 16.4

It may dismiss the General Partner and appoint another General Partner in accordance with the procedure as set out in Article 9.3.»

Article 18 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«**Art. 18. Other General Meetings.** The General Partner may convene other general meetings. Shareholders representing at least one fifth of the Class A Shares or 100% of the Class C Shares shall also have the right to convene such meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.»

Article 20 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 20. Attendance Representation.**Art. 20.1**

All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

Art. 20.2

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need not be a Shareholder himself. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting in this way.

Art. 20.3

Any company or other legal entity being a Shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

Art. 20.4

The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five days prior to the date set for the meeting. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting in this way.

Art. 20.5

The coowners, the usufructuaries and bareowners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

The General Partner may designate up to four of its directors to attend the general meeting, one of which will be appointed to represent the Class B Shares.»

Article 22 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«**Art. 22. Adjournment.** The General Partner may forthwith adjourn any annual general meeting, once, by up to four weeks, further adjournments requiring approval of Shareholders holding at least 20% of Class A Shares or 100% of the Class C Shares. The General Partner must adjourn any other general meeting if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's Class A Shares or 100% of the Class C Shares.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first meeting. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second meeting.»

Article 23 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 23. Vote.**Art. 23.1**

An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number and the category of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

Art. 23.2

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Art. 23.3

Shareholders having a conflict of interest in relation with any item of the agenda must declare the existence of such a conflict of interest and abstain from participating to the vote on such agenda item.

Art. 23.4

Each Share entitles to one vote, save where, within the limits permissible under Luxembourg law, the General Partner has suspended the voting rights of the holder of such Share as a result of a default by such holder to comply with its contractual funding obligations towards the Company, as from time to time may occur.

Art. 23.5

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

Art. 23.6

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, and unless otherwise provided in these Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast. No resolution may be adopted without the consent of the General Partner, save for a resolution regarding the replacement or the removal of the General Partner, the appointment of a new unlimited partner in connection with such replace-

ment, or any other resolution that only requires, pursuant to the provisions of these Articles of Association the approval of Class A Shareholders and/or Class C Shareholders.»

Article 24 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 24. Extraordinary General Meetings.

Art. 24.1

At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the adoption of the proposed amendment shall require the positive vote of at least i) 90% of the Class A Shares or ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares. No resolution may be adopted without the consent of the General Partner, save for a resolution regarding the replacement or the removal of the General Partner, the appointment of a new unlimited partner in connection with such replacement, or any other resolution that only requires pursuant to the provisions of these Articles of Association the approval of Class A Shareholders and/or Class C Shareholders.

Art. 24.2

Shareholders having a conflict of interest in relation with any item of the agenda must declare the existence of such a conflict of interest and abstain from participating to the vote on such agenda item.»

Article 26 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 26. Investment.

Art. 26.1

The investment policy of the Company shall be determined by the General Partner, provided that the General Partner may not cause the Company to invest more than 15% of Total Commitments in a single portfolio Investment, unless such a strategy or any one such Investment is approved by the Shareholders representing at least either i) 90% of the Class A Shares or ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares. However, in no event shall the Company invest more than 20% of Total Commitments in a single portfolio Investment.

Art. 26.2

The Company may lend money to or otherwise hold a debt instrument issued by entities in which the Company is already a shareholder; however, the aggregate amount of such loans or debt instruments shall never amount to more than 15% to Total Commitments. Furthermore, for the purpose of calculating the maximum investment in a Portfolio Company, as described in the paragraph above, such a maximum amount shall include the aggregate amount of funds invested in equity-related instruments, loans or debt instruments, and any other means by which the Company has provided funds to such Portfolio Company.

Art. 26.3

Unless approved by either i) 90% of the Class A Shares or ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares, after the end of the Investment Period, the General Partner may only cause the Company to make Investments in entities in which it is already a shareholder or in which an Investment was made during the Investment Period.

Art. 26.4

Unless approved by either i) 90% of the Class A Shares or ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares, the General Partner will not cause the Drawn Commitments at the end of the Investment Period to exceed 60% of the Company's authorised capital.

Art. 26.5

The Company shall not make investments in venture capital funds or in other entities whose nature and object is similar to that of the Company.»

Article 35 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«Art. 35. Appropriation of Profits.

Art. 35.1

The Net Proceeds of the Company will be allocated according to the following rules:

(i) first, 100% to Class A Shares, Class C Shares and Class B Shares in the same proportion as the Class A Commitments, the Class C Commitments and the Class B Commitments bear to each other, until such time as the Net Proceeds distributed equal the total Drawn and Undrawn Commitments;

(ii) thereafter, 100% to Class A Shares, Class C Shares and Class B Shares in the same proportion as the Class A Commitments, the Class C Commitments and the Class B Commitments bear to each other, until such time as the Net Proceeds distributed equal to 15% of the total Drawn and Undrawn Commitments;

(iii) thereafter, 100% to Class B Shares, until such time as Class B Shares have received an amount equal to 25% of the amount distributed under (ii) above; and

(iv) thereafter, a) 80% to Class A Shares, Class C Shares and Class B Shares in the same proportion as the Class A Commitments, the Class C Commitments and the Class B Commitments bear to each other, and b) 20% to Class B Shares, until all Net Proceeds have been distributed.

Art. 35.2 (A)

Upon liquidation or dissolution of the Company, and to the extent that:

(i) the Net Proceeds distributed pursuant to Article 35.1 (i) and (ii) exceed 115% of Total Commitments;

(ii) there are still Undrawn Commitments in respect to which a Capital Call can be made; and

(iii) the relevant liquidation proceeds are not sufficient to fund the payment to the General Partner pursuant to this Article 35.2,

then the General Partner shall be entitled to make a Capital Call to all Shareholders of no more than their respective Undrawn Commitment in order to fund a payment to the Class B Shareholder for an amount which, when added to the amounts distributed to Class B Shareholders pursuant to Article 35.1 (iii) and (iv.b), would be equal to 20% of the aggregate Net Proceeds minus Drawn Commitments.

Art. 35.2 (B)

The aggregate sum to be distributed to the Class B Shareholders pursuant to Article 35.1 (iii) and (iv.b) and Article 35.2 (A) shall not, under any circumstances, be higher than 20% of the aggregate Net Proceeds minus Drawn Commitments.

Art. 35.3

Net Proceeds shall be distributed as soon as practicable in the judgement of the General Partner and in accordance with these Articles of Association.

Art. 35.4

All income attributable to Class A Shares and to Class C Shares is accumulated. Distributions to Class A Shares and to Class C Shares will be made by means of Share repurchases, which shall be made in cash or in kind, provided the Company cannot impose a distribution in kind upon a Shareholder.

Art. 35.5

Each distribution of Net Proceeds to Class A Shares shall give rise to a repurchase of a number of Class A Shares whose aggregate nominal value is equivalent to the acquisition cost of the Investment being realised (and whose Net Proceeds gives rise to a distribution) multiplied by the percentage that Class A Commitments represent out of Total Commitments. Such repurchase of Class A Shares shall be executed and allocated among Class A Shareholders as described in Article 8.1.

The price paid for each Class A Share repurchased shall be equal to the aggregate amount of money to be distributed to Class A Shares, as per the rules above for allocating Net Proceeds, divided by the number of Class A Shares being repurchased.

Art. 35.6

Each distribution of Net Proceeds to Class C Shares shall give rise to a repurchase of a number of Class C Shares whose aggregate nominal value plus share premium is equivalent to the acquisition cost of the Investment being realised (and whose Net Proceeds gives rise to a distribution) multiplied by the percentage that Class C Commitments represent out of Total Commitments. Such repurchase of Class C Shares shall be executed and allocated among Class C Shareholders as described in Article 8.1.

The price paid for each Class C Share repurchased shall be equal to the aggregate amount of money to be distributed to Class C Shares, as per the rules above for allocating Net Proceeds, divided by the number of Class C Shares being repurchased.

Art. 35.7

Amounts to be distributed to Class B Shareholders, as per Articles 35.1, 35.2 and 36.3, will occur in the form of dividends.

Art. 35.8

Class A Shares and Class C Shares repurchased by the Company shall be cancelled.»

Article 36 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«**Art. 36. Dissolution, Liquidation.**

Art. 36.1

The Company is automatically dissolved upon occurrence of the term as provided by Article 4 of these Articles of Association. The Company may also be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders holding at least i) 90% of the Class A Shares or ii) two thirds of the Class A Shares plus 100% of the Class C Shares, plus each time the vote of the General Partner.

Art. 36.2

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Art. 36.3

Upon liquidation the amount maintained in the Draw Down Reserve pursuant to Article 29.4 shall be distributed to Class B Shareholders.

Thereafter, the net liquidation proceeds shall serve to pay all debts and charges against the Company as well as the expenses of the liquidation.

The then remaining net liquidation proceeds shall be distributed in such amounts as required to ensure that the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares have all participated, at the end of the liquidation, as described in Article 35.1 and 35.2.»

Article 38 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«**Art. 38. Definitions.**

«Business Day» means day on which banks are open for business in Luxembourg and Spain.

«Capital Call» means the funding notices to each Shareholder, as issued from time to time by the General Partner, pursuant to Article 29.1.

«Class A Commitments» means the aggregate commitments of funds (drawn and undrawn) which Class A Shareholders are committed to invest in the Company, pursuant to any subscription agreement entered into between the Company and any and each such Class A Shareholder, and which is not in default with regards to a Capital Call.

«Class B Commitments» means the aggregate commitments of funds (drawn and undrawn) which the General Partner is committed to invest in the Company, pursuant to any subscription agreement entered into between the Company and the General Partner, and which is not in default with regards to a Capital Call.

«Class C Commitments» means the aggregate commitments of funds (drawn and undrawn) which Class C Shareholders are committed to invest in the Company, pursuant to any subscription agreement entered into between the Company and any and each such Class C Shareholder, and which is not in default with regards to a Capital Call.

«Class A Drawn Commitments» means the aggregate commitments of funds which the Class A Shareholders have, from time to time, invested in (and paid following a Capital Call pursuant to Article 29) the Company.

«Class B Drawn Commitments» means the aggregate commitments of funds which the General Partner has, from time to time, invested in (and paid following a Capital Call pursuant to Article 29) the Company.

«Class C Drawn Commitments» means the aggregate commitments of funds which the Class C Shareholders have, from time to time, invested in (and paid following a Capital Call pursuant to Article 29) the Company.

«Class A Share» means a class A share of the Company, as issued from time to time.

«Class B Share» means a class B share of the Company, as issued from time to time.

«Class C Share» means a class C share of the Company, as issued from time to time.

«Class A Shareholder» means a holder of Class A Shares, also referred to as a Limited Partner («actionnaire commanditaire»).

«Class B Shareholder» means a holder of Class B Shares, also referred to as the General Partner («associé commandité»).

«Class C Shareholder» means a holder of Class C Shares, also referred to as a Limited Partner («actionnaire commanditaire»).

«Draw Down Reserve» means the reserve created, pursuant to Article 29.4, to maintain funds contributed to the Company by the General Partner in the form of accelerated draw downs pursuant to Article 29.3.

«Drawn Commitments» means the aggregate commitments of funds which the Shareholders have invested and paid to the Company, following a Capital Call.

«Final Closing» means December 31, 2005.

«First Closing» means July 18, 2005.

«General Partner» means ADARA VENTURE PARTNERS, S.à r.l., as sole unlimited partner, holder of Class B Shares («associé commandité»).

«Investment(s)» means an investment or investments acquired by the Company including but not limited to shares, debentures, convertible loan stock or other securities and loans made to any body corporate or other entity (pursuant to these Articles of Association).

«Investment Committee» means a committee established from time to time by ADARA VENTURE PARTNERS, S.à r.l. to decide on Investment or divestment proposals.

«Investment Period» means the period commencing on the First Closing and ending on the earlier of (i) the third anniversary of the Final Closing date and (ii) the date when Drawn Commitments are equal to 60% of the authorised capital of the Company, as set out in Article 5.

«Limited Partners» means holders of Class A Shares or Class C Shares («associés commanditaires»).

«Net Proceeds» means any i) net proceeds attributable to the disposition of any Investment by the Company, including all proceeds attributable to such Investment disposal, net of all related expenses and all liabilities connected with such Investment, as well as any distributions in kind, together with any dividends or interest income of the Company, after deduction of any due management fees, set-up costs and other Company's costs and expenses, and ii) asset or cash of the Company which the General Partner believes should be distributed to Shareholders.

«Portfolio Company» means any body corporate, association, partnership or other collective investment scheme or other entity or person wherever established, incorporated or resident in respect of which the Company holds Investments.

«Shareholders» or individually a «Shareholder» means the General Partner and the Limited Partners.

«Steering Committee Member» means any duly appointed member of the Steering Committee.

«Total Commitment» means the sum of the Drawn Commitments and the Undrawn Commitments.

«Undrawn Commitments» means the aggregate commitments of funds which the Shareholders are committed to invest in the Company but that are not yet invested, pursuant to any subscription agreement entered into between the Company and any and each Shareholder.

«Well Informed Investor» means a professional investor, an institutional investor or an investor who, in accordance with the SICAR Law and these Articles of Association (i) has confirmed in writing her/his/its adherence to the well informed investor status as referred to in the SICAR Law and (ii) has confirmed its unconditional commitment to purchase a specific number of Shares at a stated purchase price, with a minimum commitment of EUR 125,000.-, which represents the investor's Total Commitment to the Company according to the terms and conditions of the subscription agreement or (iii) has received a confirmation from a credit institution or professional of the financial sector within the meaning of Directive 93/22 EC or a professional fund management company within the meaning of Directive 2001/107 EC according to which she/he/it has adequate experience and knowledge to determine in a proper manner a risk capital investment.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 10.45 a.m.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 4,000.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ADARA VENTURES SICAR, une société 15 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous la section numéro B 108.804 et ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg («la Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.00 heures et est présidée par M^e Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Caroline Weber, licenciée en droit, demeurant à Strassen, L'assemblée a élu comme scrutateur M^e Gregory Surply, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Modifier les Statuts de la Société afin d'y introduire une catégorie C d'actions et à cet effet, modifier les articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 16, 18, 20, 22, 23, 24, 26, 35, 36 et 38.

(ii) Les noms des associés présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés signées ne varietur par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

(iii) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises par la Société sont dûment représentées et ont accepté de délibérer sur l'ordre du jour, l'assemblée était dès lors régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

(iv) Après délibération et examen du rapport spécial du gérant de la société, l'assemblée générale des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolution

The general meeting resolves to create new class C Shares and to amend articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 16, 18, 20, 22, 23, 24, 26, 35, 36 and 38 of the Company's articles of association in order to insert therein provisions concerning Class C Shares.

Article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

L'assemblée générale décide de créer des parts actions de catégorie C et de modifier les articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 16, 18, 20, 22, 23, 24, 26, 35, 36 et 38 des statuts de la Société afin d'y insérer des dispositions concernant les actions de catégorie C.

L'article 3 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. Objet Social.

Art. 3.1

L'objet social de la Société est de fournir à ses Actionnaires des investissements directs ou indirects de capital à risque à Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères dans le but de permettre à ses Actionnaires de bénéficier d'investissements en capital ou quasi capital dans des secteurs d'activité liés à la technologie ainsi que dans d'autres secteurs d'activité innovants et d'optimiser le rendement de ses Actionnaires. Elle investira principalement dans des petites et moyennes entreprises ayant un fort potentiel de croissance, en phase de démarrage ou de croissance (normalement établies depuis moins de cinq années au moment de l'Investissement), et le but de l'Investissement devrait principalement être le financement d'un plan de croissance et non pas le refinancement de dettes existantes.

Art. 3.2

A la fin de la Période d'Investissement, au moins 65% du capital investi sera investi dans des sociétés établies ou dont les activités sont principalement menées en Espagne. Au moins 80% des Investissements seront faits dans des sociétés établies ou dont les activités sont principalement menées dans l'Union Européenne.

Art. 3.3

La Société peut aussi détenir des titres dans des sociétés cotées, comportant une caractéristique de capital à risque, à condition que la Société détienne déjà de tels titres au moment de l'admission en bourse de ces titres ou que de ces titres aient été acquis par échange de titres non cotés détenus (autres que les propres titres de la Société). Dans ce cas, cependant, la Société veillera à ne pas détenir ces titres cotés comme un investissement à long terme et tentera de vendre ou liquider ces titres cotés aussitôt que le Gérant estimera qu'ils peuvent être vendus ou liquidés.

Art. 3.4

La Société peut également détenir des actifs sous forme d'espèces ou de quasi espèces.

Art. 3.5

La Société peut généralement prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son but sous réserve de ce qui est permis par le droit des sociétés.

Art. 3.6

La Société peut contracter des emprunts à court terme dont la durée ne pourra pas excéder 6 mois, pour faire des Investissements ou payer autrement des coûts et dépenses de la Société au lieu de, ou avant de, procéder à des augmentations de capital. De tels emprunts peuvent être garantis par les biens de la Société; cependant, le montant global de ces emprunts ne dépassera jamais 15% des Engagements Totaux.

La Société peut également conclure des autorisations de découvert pour un montant maximum de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).»

L'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social.**Art. 5.1**

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante euros (EUR 44.444.440,-) divisé en trois millions huit cent soixante-dix mille (3.870.000) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, cent trente mille (130.000) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (444.444) Actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toute Action de Catégorie C ne peut être émise qu'avec une prime d'émission de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50).

Art. 5.2

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-deux mille neuf cents euros (EUR 32.900,-) divisé en une (1) Action de Catégorie A, qui sera détenue par l'associé commanditaire et trois mille deux cent quatre-vingt-neuf (3,289) Action de Catégorie B, qui seront détenues seulement par les associés commandités, toutes ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune entièrement libérée.

Les Actions de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C sont individuellement dénommées une «Action» et collectivement les «Actions». Les détenteurs d'Actions sont individuellement dénommés «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

Art. 5.3

Les droits et obligations attachés aux Actions de chaque catégorie, telles que définies dans les Statuts, doivent être identiques sauf si la loi ou les Statuts en disposent autrement.

Les Actions peuvent être détenues ou acquises quel qu'en soit le moyen uniquement par des personnes ou entités qualifiées d'Investisseur Averti au sens de la Loi sur les SICAR et de tout amendement de celle-ci.

Art. 5.4

Le Gérant est autorisé à, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents Statuts, cette période étant renouvelable, et habilité à réaliser toute augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions aux Actionnaires, par apport en espèce ou en nature, par conversion de créance ou de toute autre manière, et à un lieu et une date que le Gérant déterminera. L'émission d'Actions de Catégorie A sera réalisée au pro-rata des Actionnaires de Catégorie A existants, à l'exception de l'Article 5.5. L'émission d'Actions de Catégorie C sera réalisée au pro-rata des Actionnaires de Catégorie C existants. De plus, toute émission d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie C devra toujours se faire conjointement et en quantité telle que soit maintenue la proportion entre les Engagements de Catégorie A et les Engagements de Catégorie C.

Art. 5.5

Pendant la période entre la Première Souscription et la Dernière Souscription, le Gérant est également autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives en émettant de nouvelles Actions de Catégorie A à tout tiers autre que les Actionnaires de Catégorie A existants qui seront alors à rang égal avec les Actionnaires de Catégorie A existants suite à cette émission. Cette émission de nouvelles Actions de Catégorie A aura lieu avec une certaine prime d'émission, contre apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière à un lieu et une date, à un prix d'émission, et sous les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles Actions de Catégorie A qui seront déterminés par le Gérant. Dans le cadre de cet Article 5.5, le Gérant est autorisé et habilité à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires de Catégorie A, lesquels afin d'écarter tout doute n'auront pas de droits préférentiels à cet égard. Cette autorisation peut être renouvelée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 5.6

Après la Dernière Souscription, aucune nouvelle Action sera émise à un tiers qui n'est pas un Actionnaire existant.

Art. 5.7

Dans le cadre de l'Article 5.5, la Société, conformément aux conditions et modalités du contrat de souscription à conclure entre la Société et tout tiers qui n'est pas un Actionnaire existant, émettra seulement à ce tiers le nombre d'Actions de Catégorie A nécessaire pour que le nombre total d'Actions de Catégorie A émis à chaque Actionnaire de Catégorie A (y compris, à cet effet, les tiers suite à cette émission) reste dans la même proportion relativement à leurs Engagements Totaux respectifs.

De plus, les Actions de Catégorie A émises à un tiers sur un Appel de Fonds initial comprennent une certaine prime d'émission, ainsi le montant du capital libéré dans cet Appel de Fonds initial sera égal au montant qui aurait été tiré si le tiers avait participé à la Première Souscription, plus les intérêts au taux Euribor pour un dépôt de 3 mois, plus 3% à partir de la date de la libération effective pour les participants à la Première Souscription.

Art. 5.8

Sans préjudice de ce qui précède, le Gérant ne réalisera des augmentations du capital souscrit qu'afin de financer des Investissements réalisés par la Société, de payer les frais et dépenses de la Société ou de financer un paiement tel que prévu sous l'Article 35.2.

Art. 5.9

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des Actions représentant tout ou partie du montant de l'augmentation du capital. Après chaque augmentation de capital souscrit effectuée par le Gérant dans les formes légales requises et dans les limites du capital autorisé, l'Article 5.1 devra, en conséquence, être adapté à la modification intervenue.

Art. 5.10

En plus du capital social, un compte de prime d'émission pourra être établi dans lequel toutes les primes payées sur n'importe quelle Action en plus de sa valeur nominale seront transférées. Le montant de ce compte de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute Action que la Société pourra racheter à ses Actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour réaliser des distributions aux Actionnaires ou pour allouer des fonds à une réserve spéciale.»

L'article 6 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Actions.**

Art. 6.1

Les Actions seront nominatives.

Art. 6.2

En ce qui concerne les actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre des Actions détenues, l'indication des paiements effectués sur les Actions ainsi que les cessions d'Actions avec leur date.

Art. 6.3

Chaque Actionnaire notifiera à la Société par fax ou lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

Art. 6.4

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Art. 6.5

Les Actions de Catégorie A ne sont pas librement transférables. Au cas où un Actionnaire de Catégorie A propose de vendre, aliéner, céder par voie de sûreté, gage, hypothèque, droit réel ou autre engagement, ou de céder autrement ses Actions de Catégorie A à un tiers qui doit avoir le statut d'Investisseur Averti, cet Actionnaire de Catégorie A avisera le Gérant par écrit de son intention de vendre lesdites Actions de Catégorie A, lequel préavis mentionnera le prix de vente proposé ainsi que toutes les autres conditions, modalités et détails de cette vente. Le Gérant avisera endéans cinq (5) Jours Ouvrables à partir de la réception de ce préavis, tous les autres Actionnaires de cette intention. Les autres Actionnaires ont alors l'option d'acheter lesdites Actions pendant une période de quinze (15) Jours Ouvrables, après laquelle les Actions peuvent être vendues à un tiers qui n'est pas Actionnaire, conformément aux conditions et modalités du préavis. Le Gérant donnera son consentement préliminaire à toute vente, cette approbation ne devant pas être irraisonnablement retenue.

Art. 6.6

Les Actions de Catégorie B ne peuvent pas être transférées à moins que ce transfert ne soit approuvé par un vote représentant soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C.

Art. 6.7

Dans le cas où un Actionnaire de Catégorie C propose de vendre, céder, transférer par garantie, gage, cautionnement, droit réel mobilier ou tout autre engagement ou sinon aliéner ses Actions de Catégorie C à une tierce partie, qui doit avoir le statut d'Investisseur Averti, cet Actionnaire de Catégorie C doit adresser au Gérant un avis écrit de son intention de vendre ces Actions de Catégorie C, lequel avis devra indiquer le prix de vente proposé et toutes les autres conditions et détails de cette vente. Le Gérant devra dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception de cet avis, notifier cette intention de vendre à tous les autres Actionnaires. Les autres Actionnaires ont alors le choix d'acheter ces Actions pendant une période de quinze (15) Jours Ouvrables, période après laquelle, les Actions peuvent être vendues à une tierce partie qui n'est pas Actionnaire, en conformité avec les conditions de l'avis. Peu probablement dans le cas des Actions de Catégorie A, si et dans la mesure où l'Actionnaire de Catégorie C est un fond de pension domicilié et réglementé en Espagne, le consentement du Gérant en ce qui concerne la vente, la cession, le transfert ou encore l'aliénation des Actions de Catégorie C n'est pas requis.»

L'article 7 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital souscrit et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la loi pour la modification des présents Statuts. Pour que l'augmentation ou la réduction de capital proposée puisse être adoptée, une majorité représentant soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C présents ou représentés est requise à une assemblée générale. Aucune résolution ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant.»

L'article 8 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8. Rachat d'Actions Propres.**

Art. 8.1

La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie C. Le rachat d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie C ne peut être effectué qu'à la seule initiative de la Société agissant par l'intermédiaire du Gérant pour les raisons énoncées à l'Article 8.3 et l'Article 35. A l'exception du cas de rachat d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie C ayant pour cause le défaut d'un Actionnaire de Catégorie A ou de l'Actionnaire de Catégorie C, selon le cas (comme décrit à l'article 8.3), et au cas où un Actionnaire de Catégorie A ou un Actionnaire de Catégorie C n'a plus le statut d'Investisseur Averti, le nombre total des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie C racheté par la Société sera attribué au pro rata entre tous les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie C, selon le cas, afin que le pourcentage détenu par chaque Actionnaire de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie C par rapport au nombre total d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B ne change pas suite à l'opération de rachat.

Art. 8.2

Les montants distribués aux Actionnaires de Catégorie A et/ou les Actionnaires de Catégorie C suite aux rachats d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie C seront effectués conformément aux règles fixées dans les Statuts et en particulier celles de l'Article 35.

Art. 8.3

En cas de défaut (événement à la suite duquel un Actionnaire manque à son obligation de valablement souscrire à de nouvelles Actions de Catégorie A ou de nouvelles Actions de Catégorie C dans la Société en violation de ses engagements financiers contractuels envers la Société selon les termes de l'Appel de Fonds), la Société peut racheter les Actions de Catégorie A ou les Actions de Catégorie C de l'Actionnaire en défaut, après qu'une période curative de quarante-cinq (45) jours se soit écoulée, à un prix de rachat reflétant la valeur comptable des Actions de Catégorie A ou des Actions de Catégorie C ou leur valeur d'actif net au moment de la survenance du défaut ou de la perte du statut d'Investisseur Averti, si applicable, si la valeur d'actif net est inférieure à la valeur comptable, déduction faite dans chaque cas des frais et dépenses causés par le défaut de l'Actionnaire ou la perte du statut d'Investisseur Averti, si applicable. Le paiement du prix de rachat sera, dans un tel cas, différé jusqu'au moment où l'Actionnaire défaillant ou l'Actionnaire qui a perdu le statut d'Investisseur Averti aurait reçu les dividendes sur les Actions de Catégorie A ou les Actions de Catégorie C ainsi rachetées s'il n'y avait pas eu un tel défaut conduisant au rachat des Actions de Catégorie A ou des Actions de Catégorie C. Les Actions de Catégorie A ou les Actions de Catégorie C ainsi rachetées seront annulées.

Art. 8.4

La Société peut appeler pour un rachat d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie C, en totalité ou en partie, par l'envoi d'un avis par lettre recommandée à l'adresse qui figure dans le registre des Actionnaires de la Société, mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre des Actions appelées pour le rachat, (iii) le prix de rachat, et (iv) la méthode et les délais de paiement du prix de rachat.

Art. 8.5

En cas de révocation du Gérant, pour quelque raison que ce soit, ou de retrait du Gérant ainsi que prévu à l'Article 9.7, et au cas où le Gérant a souscrit des Actions de Catégorie B dans le cadre d'une libération accélérée ainsi que décrit aux Articles 29.3 et 29.4, la Société rachètera les Actions de Catégorie B du Gérant pour un montant tel que le nombre d'Actions de Catégorie B alors en circulation et souscrites représente la même proportion d'Engagements de Catégorie B que la proportion d'Actions de Catégorie A alors en circulation et souscrites par rapport aux Engagements de Catégorie A. Ce rachat précédera l'application des dispositions contenues dans les Articles 8.6 et 8.7.

Art. 8.6

Suite à la révocation du Gérant en cas de fraude, négligence grave, inconduite professionnelle grave, manquement délibéré, actes illégaux délibérés ou manquement conscient à ses obligations, toutes les Actions de Catégorie B restantes après un rachat mis en couvre selon l'Article 8.5, seront automatiquement, conformément aux règles imposées par la loi applicable, converties en Actions de Catégorie A, à condition qu'au moins une Action de Catégorie B ait été émise au ou acquise par le successeur du Gérant, et ceci résultant en une possession interrompue d'Actions de Catégorie B par le Gérant sortant.

Art. 8.7

En dehors des circonstances fixées à l'Article 8.6, le Gérant continuera, après chaque rachat opéré selon l'Article 8.5, à détenir un nombre maximum d'Actions de Catégorie B, dépendant de la date de sa révocation ou de son retrait. Ce nombre maximum d'Actions de Catégorie B sera ainsi que présenté ci-dessous:

Date de révocation ou retrait du Gérant	Nombre maximum d'Actions Catégorie B à être détenues par le Gérant
31 Déc 2006	36.000
31 Déc 2007	48.000

31 Déc 2008	60.000
31 Déc 2009	72.000
31 Déc 2010	84.000
31 Déc 2011	96.000
31 Déc 2012	108.000
31 Déc 2013	120.000

La précédente formule de la détention d'Actions de Catégorie B augmentera selon une base linéaire trimestrielle pour chaque année sociale.

Ainsi, en cas de révocation ou de retrait du Gérant dans les circonstances autres que celles décrites à l'article 8.6, les Actions de Catégorie B alors détenues par le Gérant, suite au rachat selon l'Article 8.5, qui dépassent le nombre d'Actions de Catégorie B ainsi que décrit dans le tableau ci-dessus seront, conformément aux règles imposées par la loi applicable, converties en Actions de Catégorie A.»

L'article 9 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 9. Gérance.

Art. 9.1

La Société sera gérée par ADARA VENTURE PARTNERS, S.à r.l., en sa qualité d'unique Associé Commandité et de détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Art. 9.2

Le Gérant doit informer rapidement le Comité de Direction et les Actionnaires de tout changement matériel dans la détention et la gestion du Gérant. En cas de proposition de changement de contrôle du Gérant, aussitôt que le Conseil d'Administration du Gérant soutient une telle opération, le Gérant devra (i) suspendre toute activité d'investissement et (ii) en informer rapidement les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie C afin de permettre aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie C, endéans une période de trois mois, de décider en assemblée des Actionnaires par un vote représentant soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C, si l'activité d'investissement devrait être reprise. Afin d'écartier tout doute, toute révocation du Gérant résultant d'une opération de changement de contrôle du Gérant, selon le présent Article 9.2 ne doit pas être assimilée à une révocation due à la fraude, négligence grave, inconduite professionnelle grave, manquement délibéré, actes illégaux délibérés ou manquement conscient aux obligations du Gérant.

Art. 9.3

Le Gérant peut être révoqué à tout moment par les Actionnaires sur proposition du Comité de Direction ou des Actionnaires de Catégorie A ou des Actionnaires de Catégorie C et par un vote représentant soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C. Cependant, en cas de fraude, négligence grave, inconduite professionnelle grave, manquement délibéré, actes illégaux délibérés ou manquement conscient à ses obligations, le Gérant peut être révoqué par un vote représentant soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) 90% des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C. Les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie C approuvant la révocation du Gérant adopteront simultanément une résolution concernant la conversion des Actions de Catégorie B détenues jusque là par le Gérant révoqué, en Actions de Catégorie A selon les Articles 8.5, 8.6 et 8.7.

Dans tous les cas, le Gérant ne peut être révoqué que s'il existe déjà un autre associé commandité ou qu'un autre Gérant a déjà été nommé.

Art. 9.4

Sauf si le Gérant est révoqué pour fraude, négligence grave, inconduite professionnelle grave, manquement délibéré, actes illégaux délibérés ou manquement conscient à ses obligations, il aura droit à une indemnité de rupture équivalente aux indemnités de gestion (tels que décrits à l'article 10.2) payés pendant les 12 derniers mois.

Art. 9.5

Sauf en cas de fraude, négligence grave, mauvaise conduite professionnelle, défaillance intentionnelle, actes illégaux intentionnels ou violation matérielle de ses obligations, le Gérant ne peut pas être révoqué avant le 31 décembre 2006.

Art. 9.6

Si le Gérant est révoqué ou s'est retiré, les Articles 8.5, 8.6 et 8.7 relatifs au rachat et à la conversion des Actions de Catégorie B s'appliqueront. En plus, le Gérant renoncera au droit de souscrire à des Actions de Catégorie B supplémentaires dans le cadre du contrat de souscription signé avec la Société. Aucune augmentation du nombre autorisé d'Actions de Catégorie B ne sera autorisée suite à la révocation du Gérant.

Art. 9.7

Le Gérant n'est pas habilité à se retirer de son poste de Gérant sans l'accord préalable d'au moins soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C qui devraient simultanément adopter une résolution relative à la conversion des Actions de Catégorie B en Actions, de Catégorie A selon les Articles 8.5, 8.6 et 8.7.

Dans tous les cas, le Gérant peut être révoqué ou peut se retirer seulement si un autre associé commandité existe déjà ou si un autre Gérant a déjà été nommé.

Art. 9.8

En cas de révocation du Gérant conformément à l'Article 9.3 ou de son retrait conformément à l'Article 9.7, et au cas où aucun autre associé commandité existe déjà ou un autre Gérant a déjà été nommé, les Actionnaires de Catégorie

A et les Actionnaires de Catégorie C doivent, avant d'adopter une quelconque résolution en relation avec ladite révocation du Gérant, convoquer une assemblée générale extraordinaire à laquelle les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie C décideront d'augmenter le capital souscrit de la Société par émission de nouvelles Action(s) de Catégorie B à un autre associé commandité.

Si un autre associé commandité existe déjà ou si un autre Gérant a déjà été nommé, les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie C sont habilités à adopter une résolution afin de soit révoquer soit accepter le retrait volontaire du Gérant existant conformément aux règles fixées à l'Article 9.

Une fois que le nouveau Gérant a été nommé, les présents Statuts seront modifiés afin de refléter cette nomination.

Art. 9.9

Ni les Actionnaires de Catégorie A, ni les Actionnaires de Catégorie C ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société et n'auront pas de droits ou d'obligations à cet égard.»

L'article 11 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 11. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires, indemnisation du Gérant.

Art. 11.1

Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société. Pour atténuer ces dettes la Société souscrira une police d'assurance.

Art. 11.2

La Société indemniserà le Gérant et ses administrateurs, représentants dûment habilités et son personnel contre toutes demandes en indemnités, responsabilités, dommages-intérêts et dépenses, y compris les frais juridiques, qu'ils auront encourus en raison de leurs activités au nom de la Société à condition que cela ne découle pas de fraude, négligence grave, inconduite professionnelle grave, manquement délibéré, actes illégaux délibérés ou manquement conscient à ses ou leurs obligations.

Art. 11.3

Les Actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales ou autrement, et, par conséquent, chaque Actionnaire de Catégorie A et chaque Actionnaire de Catégorie C ne sera responsable en tant qu'Actionnaire vis-à-vis de la Société qu'à concurrence d'un montant égal à la valeur nominale et la prime d'émission de chaque Action de Catégorie A et de chaque Action de Catégorie C qu'il possède dans la Société.»

L'article 14 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 14. Comité de Direction /Comité Consultatif.

Art. 14.1

Un comité de direction (le «Comité de Direction»), composé de cinq (5) membres ou plus, sera proposé par le Gérant pour ratification par les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie C à l'assemblée générale.

La ratification de la nomination des Membres du Comité de Direction se fera pour un mandat d'une durée de (1) an, sujet à renouvellement par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Art. 14.2

Les Actionnaires de Catégorie A ayant contribué pour 10% ou plus au capital de la Société auront le droit de nommer un représentant au Comité de Direction.

Art. 14.3

Le Comité de Direction nommera parmi ses membres un président (le «Président du Comité») et ses procédures de vote devront requérir l'approbation de la majorité de tous les membres nommés, chaque membre ayant une voix et le Président n'ayant pas de voix prépondérante.

Art. 14.4

Le Comité de Direction se réunira sur demande du Président du Comité ou du Gérant, et au moins tous les six mois, pour fournir au Gérant des conseil généraux et spécifiques sur les stratégies et politiques d'Investissement.

Art. 14.5

Les convocations aux réunions du Comité de Direction seront envoyées au membres du Comité de Direction au moins quinze (15) Jours Ouvrables avant cette assemblée. Ladite convocation mentionnera l'ordre du jour de la réunion, les recommandations du Gérant et toute autre information appropriée relative à l'ordre du jour de la réunion.

Art. 14.6

Plus spécifiquement, le Comité de Direction s'efforcera d'accomplir les fonctions suivantes:

(i) considérer, revoir et examiner la politique d'investissement de la Société aux vues des tendances prédominantes du marché, et fournir des conseils généraux pour assister l'activité du Gérant;

(ii) contrôler l'activité d'investissement de la Société et sa conformité générale à la politique d'investissement de la Société;

(iii) examiner et commenter les budgets pour la Société tel que préparés par le Gérant;

(iv) examiner et commenter les évaluations du Gérant relatives au portefeuille d'Investissements non réalisés de la Société, y compris l'évaluation des Actions;

(v) considérer et faire des recommandations sur la résolution de tous problèmes liés à des conflits d'intérêt, réels ou potentiel; et

(vi) considérer et conseiller sur tout autre sujet en relation avec la Société tel que et quand requis par le Gérant ou les Actionnaires,

et ceci à condition que la fonction de ce Comité de Direction soit de consulter le Gérant relativement aux sujets mentionnés ci-dessus et le Gérant n'est pas tenu de suivre les conseils et recommandations du Comité de Direction mais exercera ses pouvoirs comme décrit dans les présentes de manière discrétionnaire, sauf que le Gérant refusera la conclusion par la Société de toute transaction ou arrangement entraînant un conflit d'intérêt potentiel ou actuel porté à la connaissance du Comité de Direction à moins que et jusqu'à ce que le Comité de Direction ait confirmé que cette transaction ou cet arrangement peut être conclu malgré ce conflit potentiel ou actuel.

Art. 14.7

Aucun Membre du Comité de Direction n'aura une responsabilité quelconque relativement à une perte subie par la Société ou les Actionnaires provenant de services rendu en leur qualité de Membre du Comité de Direction, sauf en cas de fraude, négligence grave, inconduite professionnelle grave, manquement délibéré, actes illégaux délibérés ou manquement conscient à ses obligations, et chaque Membre du Comité de Direction sera indemnisé sur les actifs de la Société contre toute responsabilité, action, procès, prétentions, coûts, demandes, dommages et dépenses (y compris frais judiciaires raisonnables) encourus ou provenant de ou en relation ou en connexion avec ou résultant d'un agissement en sa qualité de Membre du Comité de Direction, étant entendu toutefois qu'un Membre du Comité de Direction ne sera pas ainsi indemnisé en cas de fraude, négligence grave, inconduite professionnelle grave, manquement délibéré, actes illégaux délibérés ou manquement conscient à ses obligations.

Art. 14.8

Le Comité de Direction peut se réunir en personne ou par téléconférence. Au cas où la présence physique à la réunion est requise, la Société pourra rembourser aux Membres du Comité de Direction leurs débours dûment justifiés et raisonnables en relation avec une présence annuelle à une réunion du Comité de Direction.

Art. 14.9

Le Gérant assistera aux réunions du Comité de Direction sauf si le Comité de Direction demande que les représentants du Gérant s'abstiennent de participer en tout ou partie à cette réunion.

Art. 14.10

Concernant un conflit d'intérêt potentiel ou actuel affectant un membre du Comité de Direction, ce membre sera obligé d'aviser le Comité de Direction et, si requis par un membre du Comité de Direction, le membre ayant un conflit d'intérêt potentiel ou actuel (i) devra ne pas être présent quand le sujet sera discuté ou un vote sera pris relativement à ce sujet; et (ii) pourra ne pas voter relativement au sujet.

Art. 14.11

Le Gérant doit immédiatement informer le Comité de Direction de tout conflit d'intérêt potentiel ou actuel auquel il est confronté lorsqu'il remplit ses devoirs en tant que Gérant de la Société.

Art. 14.12

A des occasions choisies et dans le cadre de ses fonctions décrites ci-dessus, le Comité de Direction peut demander au Gérant de permettre la présence d'un de ses membres aux réunions et délibérations du Comité d'Investissement en tant qu'observateur non-votant.»

L'article 16 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 16.1

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Art. 16.2

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a le pouvoir d'exécuter ou de ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société ainsi que de considérer des propositions présentées par le Gérant, le Comité de Direction ou les Actionnaires de Catégorie A ou les Actionnaires de Catégorie C.

Art. 16.3

Sans préjudice aux dispositions des Articles 23.6 et 24.1, elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant.

Art. 16.4

Elle pourra révoquer le Gérant et désigner un autre Gérant conformément à la procédure prévue à l'Article 9.3.»

L'article 18 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le Gérant peut convoquer d'autres assemblées générales. Les Actionnaires représentant au moins un cinquième des Actions de Catégorie A ou 100% des Actions de Catégorie C ont aussi le droit de convoquer de telles assemblées. Les assemblées d'Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.»

L'article 20 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 20. Présence - Représentation.

Art. 20.1

Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole à toutes les assemblées générales.

Art. 20.2

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, télégramme ou télécopie, une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non. Le Gérant peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de cette manière.

Art. 20.3

Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'un représentant dûment habilité ou peut autoriser par écrit, par télécopie ou par télégramme une personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à toute assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Art. 20.4

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Le Gérant pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation à une assemblée des Actionnaires de cette manière.

Art. 20.5

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créiteurs et les débiteurs d'Actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Le Gérant peut désigner jusqu'à quatre directeurs pour assister à l'assemblée générale, l'un d'entre eux étant désigné pour représenter les Actions de Catégorie B.»

L'article 22 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 22. Prorogation.** Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale annuelle, une fois, de quatre semaines au plus, des prorogations supplémentaires requérant l'approbation des Actionnaires détenant au moins 20% des Actions de Catégorie A ou 100% des Actions de Catégorie C. Le gérant doit proroger toute autre assemblée générale sur demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième des Actions de Catégorie A de la Société ou 100% des Actions de Catégorie C.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.»

L'article 23 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 23. Vote.

Art. 23.1

Une liste de présence indiquant les noms des Actionnaires et le nombre et la catégorie d'Actions pour lesquelles, ils prennent part au vote est signée par chacun d'eux ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

Art. 23.2

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Art. 23.3

Les Actionnaires ayant un conflit d'intérêt relatif à un point de l'ordre du jour doivent déclarer l'existence de ce conflit d'intérêt et s'abstenir de participer au vote sur ce point de l'ordre du jour.

Art. 23.4

Chaque Action donne droit à une voix, excepté le cas où, dans les limites de ce que la loi luxembourgeoise autorise, le Gérant a suspendu les droits de vote du détenteur d'une telle Action suite au défaut par celui-ci de se conformer aux obligations contractuelles de financement à l'égard de la Société, tel que cela peut se produire de temps en temps.

Art. 23.5

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, à moins que l'assemblée générale ne décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Art. 23.6

Lors de toute assemblée générale, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue du vote sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, et à moins que ces Statuts n'en disposent autrement, les résolutions seront prises, sans considération du nombre d'Actions représentées, à la majorité simple des votes émis. Aucune résolution ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant, à l'exception d'une résolution concernant le remplacement ou la révocation du Gérant, la nomination d'un nouvel associé commandité en relation avec un tel remplacement, ou toute autre résolution qui, d'après les présents Statuts, ne requiert que l'approbation des Actionnaires de Catégorie A et/ou des Actionnaires de Catégorie C.»

L'article 24 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 24. Assemblées Générales Extraordinaires.

Art. 24.1

Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue du vote sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, l'adoption de la modification proposée devra requérir le vote positif d'au moins soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C. Aucune résolution ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant, sauf pour une résolution concernant le remplacement ou la révocation du Gérant, la nomination d'un nouvel associé commandité en re-

lation avec un tel remplacement, ou toute autre résolution qui, d'après les présents Statuts, ne requiert que l'approbation des Actionnaires de Catégorie A et/ou des Actionnaires de Catégorie C.

Art. 24.2

Les Actionnaires ayant un conflit d'intérêt relatif à un point de l'ordre du jour doivent déclarer l'existence de ce conflit d'intérêt et s'abstenir de participer au vote sur ce point de l'ordre du jour.»

L'article 26 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 26. Investissement.

Art. 26.1

La politique d'investissement de la Société doit être déterminée par le Gérant, sous réserve que le Gérant ne puisse pas faire en sorte que la Société investisse plus de 15% des Engagements Totaux en capital dans un portefeuille d'Investissement unique, à moins qu'une telle stratégie ou qu'un de ces Investissements ne soit approuvé par les Actionnaires représentant au moins soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C. Cependant, en aucun cas, la Société ne pourra investir plus de 20% des Engagements Totaux dans un unique portefeuille d'Investissement.

Art. 26.2

La Société peut prêter de l'argent ou autrement détenir un instrument de dette émis par les entités dans lesquelles la Société est déjà actionnaire; cependant le montant global de ces prêts ou instruments de dette ne pourra jamais dépasser 15% des Engagements Totaux. De plus, afin de calculer l'investissement maximum dans une Société Cible, comme décrite au paragraphe ci-dessus, un tel montant maximum devra inclure le montant global des fonds investis en capitaux propres, prêts ou autres instruments de dette, ainsi que tous autres moyens par lesquels la Société a fourni des fonds à une telle Société Cible.

Art. 26.3

A moins qu'approuvé par soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C, après la fin de la Période d'Investissement, le Gérant ne pourra engager la Société à réaliser des Investissements dans des entités dans lesquelles il est déjà actionnaire ou dans lesquelles un Investissement a été réalisé pendant la Période d'Investissement.

Art. 26.4

A moins qu'approuvé par soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C, le Gérant ne fera pas en sorte que les Engagements Libérés à la fin de la Période d'Investissement excèdent 60% du capital autorisé de la Société.

Art. 26.5

La Société ne fera pas d'investissements en fonds de capital à risque ou dans d'autres entités dont la nature et l'objet sont similaires à ceux de la Société.»

L'article 35 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 35. Affectation des Bénéfices.

Art. 35.1

Les Bénéfices Nets de la Société seront alloués selon les règles suivantes:

(i) premièrement, 100% aux Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie C et Actions de Catégorie B dans la même proportion que le rapport existant entre les Engagements de Catégorie A, les Engagements de Catégorie C et les Engagements de Catégorie B jusqu'à ce que les Bénéfices Nets distribués équivalent au total des Engagements Libérés et Non-Libérés;

(ii) ensuite, 100% aux Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie C et Actions de Catégorie B dans la même proportion que le rapport existant entre les Engagements de Catégorie A, les Engagements de Catégorie C et les Engagements de Catégorie B jusqu'à ce que les Bénéfices Nets distribués équivalent à 15% du total des Engagements Libérés et Non-Libérés;

(iii) ensuite, 100% aux Actions de Catégorie B, jusqu'à ce que les Actions de Catégorie B aient reçu un montant égal à 25% du montant distribué sous (ii) ci-dessus; et

(iv) ensuite, a) 80% aux Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie C et Actions de Catégorie B dans la même proportion que le rapport existant entre les Engagements de Catégorie A, les Engagements de Catégorie C et les Engagements de Catégorie B, et b) 20% aux Actions de Catégorie B jusqu'à ce que tous les Bénéfices Nets aient été distribués.

Art. 35.2 (A)

Suite à une liquidation ou dissolution de la Société et dans la mesure où:

(i) le Bénéfice Net distribué selon les Articles 35.1 (i) et (ii) dépassant 115% des Engagements Totaux;

(ii) il y a toujours des Engagements Non-Libérés vis à vis desquels un Appel de Fonds peut être fait; et

(iii) le boni de liquidation n'est pas suffisant pour financer le paiement du Gérant d'après l'Article 35.2,

le Gérant sera habilité à faire un Appel de Fonds à tous les Actionnaires ne dépassant pas leurs Engagements Non-Libérés respectifs afin de financer un paiement aux Actionnaires de Catégorie B pour un montant qui, lorsqu'il sera ajouté aux montants distribués aux Actionnaires de Catégorie B d'après l'Article 35.1 (iii) et (iv.b) serait égal à 20% de l'intégralité du Bénéfice Net moins les Engagements Tirés.

Art. 35.2 (B)

La somme globale à être distribuée aux Actionnaires de Catégorie B selon l'Article 35.1 (iii) et (iv.b) et l'Article 35.2 (A) ne doit, en aucun cas, être supérieur à 20% de l'intégralité du Bénéfice Net moins les Engagements Tirés.

Art. 35.3

Les Bénéfices Nets seront distribués aussitôt que possible d'après le jugement du Gérant et conformément aux présents Statuts.

Art. 35.4

Tous les revenus affectés aux Actions de Catégorie A et aux Actions de Catégorie C sont cumulés. Les distributions aux Actions de Catégorie A et aux Actions de Catégorie C seront réalisées par des rachats d'Actions, lesquels sont faits en espèces ou en nature, étant entendu que la Société ne peut pas imposer une distribution en nature à un Actionnaire.

Art. 35.5

Chaque distribution de Bénéfices Nets aux Actions de Catégorie A entraînera le rachat d'un nombre d'Actions de Catégorie A dont la valeur nominale globale est équivalente au coût d'acquisition de l'Investissement réalisé (et dont le Bénéfice Net entraîne une distribution) multiplié par le pourcentage les Engagements de Catégorie A représentent par rapport à l'Engagement Total.

Un tel rachat d'Actions de Catégorie A sera réalisé et affecté entre les Actionnaires de Catégorie A comme décrit à l'Article 8.1.

Le prix payé pour chaque Action de Catégorie A rachetée devra être équivalent au montant total d'argent à être distribué aux Actions de Catégorie A, suivant les règles ci-dessus relatives à l'affectation des Bénéfices Nets divisé par le nombre d'Actions de Catégorie A rachetées.

Art. 35.6

Chaque distribution de Bénéfices Nets aux Actions de Catégorie C entraînera le rachat d'un nombre d'Actions de Catégorie C dont la valeur nominale globale est équivalente au coût d'acquisition de l'Investissement réalisé (et dont le Bénéfice Net entraîne une distribution) multiplié par le pourcentage les Engagements de Catégorie C représentent par rapport à l'Engagement Total. Un tel rachat d'Actions de Catégorie C sera réalisé et affecté entre les Actionnaires de Catégorie C comme décrit à l'Article 8.1.

Le prix payé pour chaque Action de Catégorie C rachetée devra être équivalent au montant total d'argent à être distribué aux Actions de Catégorie C, suivant les règles ci-dessus relatives à l'affectation des Bénéfices Nets divisé par le nombre d'Actions de Catégorie C rachetées.

Art. 35.7

Les montants à distribuer aux Actionnaires de Catégorie B d'après les Articles 35.1, 35.2 et 36.3, le seront sous forme de dividendes.

Art. 35.8

Les Actions de Catégories A et les Actions de Catégories C rachetées par la Société seront annulées.»

L'article 36 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 36. Dissolution, Liquidation.**Art. 36.1**

La Société est automatiquement dissoute à la survenance du terme, tel qu'énoncé à l'Article 4 des présents Statuts. La Société peut également être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires détenant au moins soit (i) 90% des Actions de Catégorie A, soit (ii) deux tiers des Actions de Catégorie A et 100% des Actions de Catégorie C, plus à chaque fois le vote du Gérant.

Art. 36.2

La liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 36.3

Suite à la liquidation, les fonds maintenus dans la Réserve de Fonds Libérés ainsi que prévu à l'Article 29.4 seront distribués aux Actionnaires de Catégorie B.

Ensuite, le boni net de liquidation servira à payer toutes les dettes et charges de la Société de même que les frais de la liquidation.

Le boni net de liquidation restant sera alors distribué ainsi que décrit aux Articles 35.1 et 35.2. afin d'assurer qu'à la clôture de la liquidation, les détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et d'Actions de Catégorie C ont tous reçu une part de ce boni net de liquidation.»

L'article 38 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 38. Définitions.

«Action de Catégorie A» signifie une action de catégorie A de la Société, ainsi qu'émise de temps à autres.

«Action de Catégorie B» signifie une action de catégorie B de la Société, ainsi qu'émise de temps à autres.

«Action de Catégorie C» signifie une action de catégorie C de la Société, ainsi qu'émise de temps à autres.

«Actionnaires» ou individuellement «Actionnaire» signifie le Gérant et les Actionnaires Commanditaires.

«Actionnaires Commanditaires» signifie les détenteurs d'Actions de Catégorie A et les détenteurs d'Actions de Catégorie C.

«Actionnaire de Catégorie A» signifie un détenteur d'Actions de Catégorie A, également appelé «Actionnaire Commanditaire».

«Actionnaire de Catégorie B» signifie un détenteur d'Actions de Catégorie B, également appelé «Gérant» ou «Associé Commandité».

«Actionnaire de Catégorie C» signifie un détenteur d'Actions de Catégorie C, également appelé «Actionnaire Commanditaire».

«Appel de Fonds» signifie les avis de financement adressés à chaque Actionnaire, tel qu'émis de temps à autre par le Gérant, d'après l'Article 29.1

«Bénéfices nets» signifie i) les bénéfices nets attribuables à l'aliénation d'un Investissement par la Société, incluant tous les revenus attribuables à l'aliénation d'un tel Investissement, net de toutes dépenses connexes et de toutes créances connexes à un tel Investissement, ainsi que de toutes distributions en nature, ensemble avec tous les dividendes ou revenus d'intérêts de la Société, après déduction des indemnités de gestion, frais d'établissement et autres coûts et dépenses de la Société, et ii) les actifs et espèces de la Société que le Gérant estime devoir être distribués aux Actionnaires.

«Comité d'Investissement» signifie un comité établi de temps à autre par ADARA VENTURE PARTNERS, S.à r.l. pour décider des propositions d'Investissement ou de désinvestissement.

«Dernière Souscription» signifie le 31 décembre 2005.

«Engagements Libérés» signifie le montant global des engagements de fonds que les Actionnaires ont investis et payés à la Société suite à un Appel de Fonds.

«Engagements Non-Libérés» signifie le montant total des engagements de fonds que les Actionnaires se sont engagés à investir dans la Société mais qui ne sont pas encore investis d'après tout contrat de souscription conclu entre la Société et chacun des Actionnaires.

«Engagements de Catégorie A» signifie le montant global des engagements de fonds (libérés et non-libérés) que les Actionnaires de Catégorie A se sont engagés à investir dans la Société suite à un contrat de souscription entre la Société et chacun des Actionnaires de Catégorie A, et qui n'est pas en défaut par rapport à un Appel de Fonds.

«Engagements de Catégorie B» signifie le montant global des engagements de fonds (libérés et non-libérés) que le Gérant s'est engagé à investir dans la Société suite à un contrat de souscription entre la Société et le Gérant, et qui n'est pas en défaut par rapport à un Appel de Fonds.

«Engagements de Catégorie C» signifie le montant global des engagements de fonds (libérés et non-libérés) que les Actionnaires de Catégorie C se sont engagés à investir dans la Société suite à un contrat de souscription entre la Société et chacun des Actionnaires de Catégorie C, et qui n'est pas en défaut par rapport à un Appel de Fonds.

«Engagements de Catégorie A Libérés» signifie le montant global des engagements de fonds que les Actionnaires de Catégorie A ont, de temps à autre, investis dans (et payés suite à un Appel de Fonds d'après l'Article 29) dans la Société.

«Engagements de Catégorie B Libérés» signifie le montant global des engagements de fonds que le Gérant a, de temps à autre, investis dans (et payés suite à un Appel de Fonds d'après l'Article 29) dans la Société.

«Engagements de Catégorie C Libérés» signifie le montant global des engagements de fonds que les Actionnaires de Catégorie C ont, de temps à autre, investis dans (et payés suite à un Appel de Fonds d'après l'Article 29) dans la Société.

«Engagement Total» signifie la somme des Engagements Libérés et des Engagements Non-Libérés.

«Gérant» signifie ADARA VENTURE PARTNERS, S.à r.l. en tant que seul associé commandité détenteur d'Actions de Catégorie B.

«Investissement(s)» signifie un investissement ou des investissements acquis par la Société comprenant mais non limité à des actions, obligations, emprunts convertibles et autres titres de placement et des prêts faits à des sociétés ou autres entités (d'après les présents Statuts).

«Investisseur Averti» signifie un investisseur professionnel, un investisseur institutionnel ou un investisseur qui, en conformité avec la Loi sur les SICAR et les présents Statuts (i) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, au sens de la Loi sur les SICAR et (ii) a confirmé son engagement inconditionnel à acheter un nombre déterminé d'Actions à un prix d'achat fixé, avec un engagement minimum de EUR 125.000,- qui représente l'Engagement Total en capital de l'investisseur dans la Société selon les termes et conditions du contrat de souscription et (iii) bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit ou d'un autre professionnel du secteur financier dans le sens de la Directive 93/22/CE ou d'une société de gestion dans le sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

«Jour Ouvrable» signifie un jour où les banques sont ouvertes aux affaires à Luxembourg et en Espagne.

«Membre du Comité de Direction» signifie tout membre du Comité de Direction dûment nommé.

«Période d'Investissement» signifie la période commençant au jour de la Première Souscription et se terminant au plus tôt entre (i) le troisième anniversaire de la date de la Dernière Souscription et (ii) le jour où les Engagements Libérés sont égaux à 60% du capital autorisé de la Société tel que fixé à l'Article 5.

«Première Souscription» signifie le 18 juillet 2005.

«Réserve de Fonds Libérés» signifie la réserve créée, d'après l'Article 29.4, pour maintenir les fonds investis dans la Société par le Gérant sous forme de libération accélérée selon l'Article 29.3.

«Société Cible» signifie une société, association, société de personnes ou autre schéma d'investissement collectif ou autre entité ou personne quelque soit l'endroit ou il/elle est établi(e), constitué(e) ou résident et dans lequel/laquelle la Société détient des Investissements.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à 4.000,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, C. Weber, G. Surply, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, vol. 149S, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 juillet 2005.

P. Decker.

(066681.3/206/1345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ADARA VENTURES SICAR, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 32.900,-.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 108.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(066682.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

FONDATION CHARLES KRAU.

R. C. Luxembourg G 4.

BILAN DU 1^{ER} JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2003

	C.crt EUR	C. terme EUR	C.titres EUR	Total EUR
Solde au 1 ^{er} janvier 2003	71,68		26 295,20 EUR	26 366,88 EUR
Mouvements 2003	12 501,87		2 570,20 EUR	15 072,07 EUR
Solde au 31 décembre 2003..	12 573,55		28 865,40 EUR	41 438,95 EUR
<i>Soldes en EUR au 31 décembre 2003</i>				
Solde au 31 décembre 2003..	12 573,55 EUR		28 865,40 EUR	41 438,95 EUR

EVOLUTION DE LA FORTUNE DU 1^{ER} JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2003

Compte-courant

Solde au 1 ^{er} janvier 2003 .			71,68
Arrêté de compte.	2 avril 2003	-1,41	70,27
Arrêté de compte.	2 juillet 2003	-5,41	64,86
Versement.	23 juillet 2003	10 000,00	10 064,86
Arrêté de compte.	2 octobre 2003	2,76	10 067,62
Versement.	3 octobre 2003	2 500,00	12 567,62
Arrêté de compte.	31 décembre	5,93	12 573,55
Solde au.	31 décembre 2003		12 573,55

Evolution de la Fortune

Compte à terme

Solde au 1 ^{er} janvier 2003	0
Solde au 31 décembre 2003.	0

Evolution de la Fortune

Compte titres

Solde au 1 ^{er} janvier 2003	26295,20
Mouvement en 2003.	2.570,20
Solde au 31 décembre 2003.	28.865,40

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03644. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031418.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

40441

DAILKAN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.759.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 18 mars 2005 à 9.30 heures

Résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus et Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Noël Didier.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032150.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

BI-PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.483.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(032173.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

BI-PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.483.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(032174.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

BI-PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. AABH PATENT HOLDINGS S.A.).
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2005

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Maître René Faltz, Maître Tom Felgen et Monsieur René Elvinger au poste d'administrateur de la société pour une durée de six ans.

- L'assemblée décide de nommer Madame Nadia Meyer, directrice, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, administrateur de la société pour une durée de six ans en remplacement de Monsieur Franck Provost.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société de REVISION CHARLES ENSCH S.A., 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, pour une durée de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032181.3/263/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

40442

THE POINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 76.079.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société
le 17 février 2005 à 11.00 heures*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 15 avril 2004. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 15 avril 2004.

Sont renommés Administrateurs:

M. Federigo Cannizzaro, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;
M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;
M. Antonio Di Nardo, Administrateur, demeurant à Rome - Italie.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032152.3/536/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

BELGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 34.407.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 2004 que:

* Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,
* Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
* Monsieur Henri Moeremans d'Emaus, Administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles,

ont été réélus Administrateur pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009;

* H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été élue Commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032154.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

AREND LOGICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.625.

—
Le soussigné:

Monsieur Guy-Michel Arend, informaticien, demeurant à rue du Bois du Sart, 4, B-1325 Chaumont Gistoux, déclare par la présente démissionner comme gérant de la société dénommée AREND LOGICAL, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue avec effet immédiat.

Fait le 7 avril 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032253.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

40443

BRUPHI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.269.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 avril 2005 à 16.00 heures à Luxembourg
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. et de Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill.
Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032158.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

CHIPNET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.175.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 6 avril 2005 à 15.30 heures à Luxembourg
Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
CHIPNET S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032160.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

CBR ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 37.015.

Lors du conseil d'administration tenue en date du 17 février 2005, il a été décidé de:

1. co-opter Daniel Gauthier, avec adresse professionnelle au 33, chemin de Stoisy, B-1400 Nivelles, au poste d'administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 2004, en remplacement de Paul Vanfrachem, démissionnaire au 26 juin 2004;
2. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Lors de l'assemblée générale reportée tenue en date du 25 février 2005, les actionnaires ont décidé:

1. de ratifier la cooptation de Daniel Gauthier, avec adresse professionnelle au 33, chemin de Stoisy, B-1400 Nivelles, au poste d'administrateur, pour un période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005, en remplacement de Paul Vanfrachem, démissionnaire;
2. de renouveler pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005:

- les administrateurs:

John Jongenotter, avec adresse professionnelle au 11, De Flank, NL-5301 JS Zaltbommel,
Rita De Smaele, avec adresse professionnelle au 20, Oude Lindenstraat, B-1800 Villvoorde;

- du commissaire, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032177.3/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.500.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 mars 2005, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006:

- Vincent Cormeau, avec adresse professionnelle au 62, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg;
- Fabrizio Tabanelli, avec adresse professionnelle au 21, Via Marezzane, I-3610 Carrè.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032172.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

LORIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 107.346.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur François Koch, employé privé, demeurant à L-1741 Luxembourg, 105, rue de Hollerich.
 - 2) Monsieur Robert Koch, ingénieur, demeurant à L-2351 Luxembourg, 7, rue des Primevères.
 - 3) Mademoiselle Florence Koch, employée privée, demeurant à L-2172 Luxembourg, 3, rue Alphonse München.
- Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LORIMA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelles, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet pour son propre compte toutes les opérations se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine immobilier, elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son développement.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à cent mille Euros (100.000,00 EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,00 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4.

(1) Les actions de la société sont librement cessibles et transmissibles entre actionnaires.

(2) A des non actionnaires, autres que les descendants, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'accord des autres cessionnaires qui disposent d'un droit de préemption.

(i) A ces fins, l'actionnaire cédant informera le conseil d'administration, par lettre recommandée à la poste, de son intention de céder tout ou partie de ses actions, en indiquant le nombre des actions à céder, le prix de cession et les modalités de paiement du prix de cession, ainsi que l'identité complète et l'adresse du cessionnaire.

(ii) Le conseil d'administration transmettra, endéans les huit jours francs de sa réception, l'avis d'intention de cession aux autres actionnaires, qui devront, endéans les quinze jours francs qui suivent cette transmission, et par lettre recommandée à la poste, informer l'actionnaire cédant de leur accord avec la cession projetée ou de leur intention d'acquiescer ou de faire acquiescer par une personne de leur choix, et sur base du droit de préemption qui leur est reconnu, les parts à céder avec indication du prix de cession à payer.

(iii) Le droit de préemption est accordé aux actionnaires non cédants au prorata de leur participation dans le capital. Faute par un ou plusieurs actionnaires d'exercer leur droit de préemption, celui-ci passe aux autres actionnaires non

cédants. Lorsque le droit de préemption ne porte que sur partie des actions à céder, la cession des actions, pour lesquelles aucun droit de préemption n'est exercé, devient libre.

(iv) La non-réponse à l'actionnaire cédant endéans un mois à compter de son information dont question sub (i), la date de la poste faisant foi, vaut accord tacite du projet de cession.

(v) Faute par les intéressés de s'accorder sur le prix de cession proposé ou accepté par les titulaires du droit de préemption, le prix de cession sera déterminé définitivement par un collège de trois experts, un expert étant nommé par le cédant, un deuxième expert étant nommé par les bénéficiaires du droit de préemption, lesquels experts s'adjoindront un troisième. La détermination du prix de rachat par les experts devra intervenir au plus tard endéans un mois à partir de la nomination du troisième expert. Le prix de cession ne peut être inférieur à la valeur vénale des actions.

(vi) La cession au profit des bénéficiaires du droit de préemption doit intervenir endéans les quinze jours à partir de l'accord entre parties sur les modalités d'exercice du droit de préemption ou de la fixation du prix de rachat par expertise.

(vii) En cas de refus de la cession non accompagné d'une proposition d'exercice du droit de préemption conformément au point (ii) ou faute de réalisation du droit de préemption des autres actionnaires endéans les délais prévus sub (vi), l'actionnaire cédant peut, un mois après mise en demeure par lettre recommandée à la poste adressée au conseil d'administration, provoquer la dissolution de la société.

(3) Les mêmes règles sont applicables, mutatis mutandis, lorsque les actions sont cédées gratuitement entre vifs ou sont transmises à cause de mort à des tiers autres que le conjoint ou descendant(s) de l'actionnaire cédant ou défunt.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; toute ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, y compris notamment pour les actes d'achat, de vente, d'échange, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la clause de voie parée conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile, soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures au siège social à Luxembourg.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Par dérogation à l'article 8., le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur François Koch, prénommé, trois cents actions	300
2) Monsieur Robert Koch, prénommé, six cents actions	600
3) Mademoiselle Florence Koch, prénommée, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.200,00 EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur François Koch, employé privé, né à Luxembourg, le 24 août 1968, demeurant à L-1741 Luxembourg, 105, rue de Hollerich;
 - b) Monsieur Robert Koch, ingénieur, né à Luxembourg, le 28 juin 1941, demeurant à L-2351 Luxembourg, 7, rue des Primevères;
 - c) Mademoiselle Florence Koch, employée privée, née à Luxembourg, le 30 mars 1967, demeurant à L-2172 Luxembourg, 3, rue Alphonse München.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société EURAUDIT, S.à r.l., avec siège à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 42.889.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.
- 6) L'adresse de la société est fixée à L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich.

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont ensuite réunis les membres du conseil d'administration, lesquels ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010, Madame Florence Koch, employée privée, née à Luxembourg, le 30 mars 1967, demeurant à L-2172 Luxembourg, 3, rue Alphonse München.
- 2) Sont nommés administrateurs-délégués jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010, savoir:
 - a) Monsieur François Koch, employé privé, né à Luxembourg, le 24 août 1968, demeurant à L-1741 Luxembourg, 105, rue de Hollerich;
 - b) Monsieur Robert Koch, ingénieur, né à Luxembourg, le 28 juin 1941, demeurant à L-2351 Luxembourg, 7, rue des Primevères.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fl. Koch, R. Koch, Fr. Koch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, vol. 24CS, fol. 22, case 9. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

J.-P. Hencks.

(032239.3/216/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

DELTALUX CAPITAL, Société en commandite par actions.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 107.357.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) DELTALUX GP, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt. L-1717 Luxembourg,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on April 15, 2005.

2) DELTA ESTATES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth of The Bahamas, whose registration at the Registrar General of Companies of the Commonwealth of The Bahamas is pending, having its registered office at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, Bahamas, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named,

by virtue of a proxy, given in Nassau, Bahamas on April 14, 2005.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of DELTALUX CAPITAL (the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Management Share shall be held by DELTALUX GP, prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The authorised capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million euro (EUR 2,000,000.-) consisting of one million six hundred thousand (1,600,000) shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as he shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Management

Art. 8. The Company shall be managed by DELTALUX GP, prenamed (herein referred to as the «Manager»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 11 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 11. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Decisions of the Shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the 15th of the month of December at 8:30 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 14. The Company's year commences on July 1st and ends on June 30th of the next year.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

F. Amendments to the Articles of Incorporation

Art. 16. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on June 30, 2005.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- DELTALUX GP, pre-named	1 Management Share 1 Ordinary Share
2.- DELTA ESTATES LIMITED, pre-named	39,998 Ordinary Shares

The value of the forty thousand (40,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand (EUR 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

40450

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of June 30, 2005:

1. LUXINVESTMENT, S.à r.l., with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under reference B 105.176;

2. INVESTMENT LUXCO, S.à r.l. with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under reference B 104.576; and

3. NEW LUXCO, S.à r.l., with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under reference B 104.715.

II. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) DELTALUX GP, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, constituée aujourd'hui suivant acte reçu par le notaire soussigné, dont l'inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 15 avril 2005.

2) DELTA ESTATES LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Etats de Bahamas, dont l'immatriculation au Registrar General of Companies of The Bahamas est en cours, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nassau, Bahamas, en date du 14 avril 2005.

Les procurations signées ne varientur par les comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de DELTALUX CAPITAL (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même

groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) actions ordinaires («Actions Ordinaires») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par DELTALUX GP, prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital autorisé, à l'exclusion du capital social, s'élève à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par un million six cent mille (1.600.000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25). Pendant une période de cinq ans, à compter du jour de la publication des statuts, le Gérant est autorisé à émettre des actions et à permettre la souscription des actions, à toute personne et aux conditions qu'il jugerait favorable (et il pourrait particulièrement procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

C. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par DELTALUX GP, prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des Actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le 15^{ème} jour du mois décembre à 8.30 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année Sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modifications des Statuts

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2005.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- DELTALUX GP, prénommée.	1 Action de Commandité 1 Action Ordinaire
2.- DELTA ESTATES LIMITED, prénommée	39.998 Actions Ordinaires

Les quarante mille (40.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005:

1. LUXINVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.176;

2. INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.576; et

3. NEW LUXCO, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.715.

II. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2005, vol. 893, fol. 28, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(032329.3/239/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

MOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.794.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

MOND S.A.

A. Schaus / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(032564.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

FONDATION INRIE, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 12 avril 2005

Le conseil d'administration a nommé 4 nouveaux administrateurs:

Monsieur Patrick Van Effenterre, Monsieur Robert Duchamp, Monsieur Améziane Aoussat et Madame Nelly Micheletti.

Leur mandats prendront fin le 17 mars 2008.

D'autre part, le Conseil d'Administration de la fondation INRIE désigne Monsieur Roland Plever et Monsieur Robert Duchamp comme seules personnes habilitées à engager la fondation par leur signature individuelle.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032190.3/1137/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 45.198.000,-.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 71.595.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 29 mars 2005

Ayant pris note du souhait de Maître Pierre Metzler de se voir remplacer dans la fonction de liquidateur de la Société, l'associé unique a nommé Maître François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme nouveau liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032217.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 45.198.000,-.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 71.902.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 29 mars 2005

Ayant pris note du souhait de Maître Pierre Metzler de se voir remplacer dans la fonction de liquidateur de la Société, l'associé unique a nommé Maître François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme nouveau liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032218.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

DELTALUX HOLDINGS LP, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 107.356.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DELTALUX CAPITAL, a «société en commandite par actions» incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on April 15, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of DELTALUX HOLDINGS LP.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of one A manager (the «A Manager») and two B managers (the «B Managers»), who need not be partners.

The managers shall be elected by the partners at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager together with one B Manager or by the joint signature of two B Managers.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the B Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the A Manager and one of the B Managers, or if two B Managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by the A Manager together with any B Manager or by two B Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by the A Manager together with any B Manager or by two B Managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the Sole Partner - Collective Decisions of the Partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 20. The Company's year commences on the July 1st, and ends on June, 30th of the next year.

Art. 21. Each year on June 30th, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on June 30, 2005.

Subscription and payment

The two thousand (2,000) shares have been subscribed by DELTALUX CAPITAL, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mr Matthew Mansfield Horgan, real estate investor, born on December 1st, 1955 in Stamford, Connecticut, USA, residing at 5 Sydney Place, London SW7 3NN.

B Managers:

- Mrs Marie-Catherine Brunner, Head of Business Unit, born on September 23, 1977 in Sarrebourg, France, with professional address at 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Mrs Alain Peigneux, general manager, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DELTALUX CAPITAL, une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée en date de ce jour par le notaire soussigné, pas encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 avril 2005.

La procuration signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de DELTALUX HOLDINGS LP.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, néanmoins ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représentée par deux mille (2.000) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un gérant A (le «Gérant A») et de deux gérants B (les «Gérants B»), qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat. Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés.

En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du Gérant A avec l'un des Gérants B ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants B un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de

gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si le Gérant A et l'un des Gérants B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par le Gérants A avec l'un des Gérants B ou par deux Gérants B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le Gérant A avec l'un des Gérants B ou par deux Gérants B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année Sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et le ou le conseil de gérance dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2005.

Souscription et libération

DELTA LUX CAPITAL, prénommée, a souscrit les deux mille (2.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Résolution de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- Monsieur Matthew Mansfield Horgan, real estate investor, né le 1^{er} décembre 1955 in Stamford, Connecticut, USA, demeurant au 5 Sydney Place, Londres SW7 3NN.

Gérants B:

- Madame Marie-Catherine Brunner, Head of Business Unit, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, résidant au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Alain Peigneux, general manager, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, résidant au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2005, vol. 893, fol. 28, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(032328.3/239/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND, Société d'investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.506.

Suite à la cooptation de Monsieur Graham Hall en date du 1^{er} janvier 2004 en remplacement de Monsieur Robin Fuller, démissionnaire, le conseil se compose comme suit:

- M. Marc-André Bechet, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

- M. Mark Connolly, Global Head of Institutional Business, ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LIMITED, 1, King William Street, GB-EC4N 7AR Londres;

- M. Graham Hall, Managing Director, CAREY OLSEN, P.O. Box 98, 7 New Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4BZ.

Pour EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

G. Pirsch

Conseiller

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032341.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

FIDARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.949.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2005

2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Claude Weber, Jacques Reckinger, Georges Gudenburg et Pierre Metzler, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se tenir en 2006 en relation avec les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2005.

3. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a renouvelé le mandat de réviseur d'entreprises de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, S.à r.l., jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se tenir en 2006 en relation avec les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032219.3/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

EURAZEO REAL ESTATE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.709.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 18 avril 2005:

Que les mandats des gérants qui suivent sont reconduits pour une période renouvelable d'un an dont le terme expirera lors de l'adoption des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2005:

- M. Bruno Keller, né le 22 décembre 1954 à Neuilly sur seine (92), France, directeur général, domicilié au 92, rue de Suffren, à Paris, France;

- M. Philippe Brion, né le 2 avril 1966 à Paris (75), France, domicilié au 94, boulevard George Saurat, 92200 Neuilly-sur-Seine;

- M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Mme Polyxéni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Et que ERNST & YOUNG S.A., B 47.771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été nommé Commissaire de la Société pour une période renouvelable d'un an dont le terme expirera lors de l'adoption des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Pour la société

P. Kotoula

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032227.3/805/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

T.W. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 81.348.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

TW S.A.

V. Arno' / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(032565.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

40462

ENVIROTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 74.404.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(032260.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

ENVIROTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 74.404.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 avril 2005 que les administrateurs sortants:

- M. Gérard Muller, économiste,
- M. Fernand Heim, directeur financier,
- M. Marc Schmit, chef-comptable,

tous avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032363.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 47.777.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004

Conseil d'Administration:

Monsieur Raymond Le Lourec, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Armand Distave, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Max Galowich, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032360.3/3083/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

IFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.972.

Fernand Entringer dénonce le contrat de domiciliation conclu le 26 août 2003.

Cette dénonciation intervient avec effet immédiat.

Le 8 avril 2005.

F. Entringer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03904. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032504.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

40463

PNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.754.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(032267.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

PNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.754.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 avril 2005 que les administrateurs sortants:

- M. Gérard Muller, économiste,
 - M. Fernand Heim, directeur financier,
 - Mme Année Swetenham, corporate manager,
- tous avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes sortant:
- M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032354.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

LES TIGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 120, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 104.520.

Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

1. Alexandra Desmero, employée privée, demeurant à L-5445 Schengen, 120, route du Vin;
2. Henri Desmero, commerçant, demeurant à L-5445 Schengen, 120, route du Vin;
3. Frédéric Alaerts, employé privé, demeurant à L-5445 Schengen, 120, route du Vin.

Administrateurs de la société anonyme LES TIGRES S.A., avec siège social à L-5445 Schengen, 120, route du Vin, se sont réunis en conseil et nomment à l'unanimité Alexandra Desmero, employée privée, demeurant à L-5445 Schengen, 120, route du Vin, susdite, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06499. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(032294.3/218/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

NINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.469.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Signature.

(032567.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

40464

DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.475.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(032272.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.475.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2004, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Yujiro Kuroda, Président et Administrateur-délégué, 1-20-5, Inogashira, Mitaka City, Tokyo, 181-0001, Japan;
- M. Yoshifumi Nakano, 2-8-1-1203, Tate, Shiki City, Saitama, 353-0006 Japan; et
- M. Teruomi Yoshino, 3-5-8, Susukino, Aoba ward, Yokohama City, Kanagawa, Japan.

Le Commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

M. Yujiro Kuroda est confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué et de Président.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032331.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

CAPACITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.749.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 10 novembre 2004

Suite à la démission de Monsieur Bruno Laurent de son mandat d'administrateur de la société, Monsieur Patrice Brand, demeurant à F-Berrwiller, est nommé en tant que nouvel administrateur de celle-ci avec effet au 9 novembre 2004. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2007.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 février 2005

Suite à la révocation du commissaire aux comptes, la société INTERAUDIT, S.à r.l., demeurant à L-Luxembourg, nomination de Monsieur Maurice Picoux, demeurant à CH-Boncourt en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CAPACITY INVEST S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032295.3/1261/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.
